

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

SITUATION DE REFERENCE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE DU SENEGAL



CELLULE ATTRACTIVITE ET COMPETITIVITE

Novembre 2024

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES ENCADRES.....	4
INTRODUCTION.....	6
I. ATTRACTIVITÉ NATIONALE	6
1. L'attractivité du climat des affaires	6
2. L'attractivité des territoires	13
3. Le dispositif d'incitation aux investissements : cas des zones économiques spéciales	17
4. La revue des classements internationaux d'attractivité	21
II. COMPETITIVITE NATIONALE	28
1. L'approche de la compétitivité-prix	29
2. L'approche des déterminants de la compétitivité.....	31
3. La revue des classements internationaux de compétitivité.....	45
CONCLUSION GENERALE.....	46

SIGLES ET ABREVIATIONS

APROSI	Agence d'aménagement et de promotion de sites industriels
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRICS	Brésil Russie Inde Chine Afrique du Sud
BRT	Bus rapid Transit
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
EFW	Economic freedom of the world
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
ICH	Indice de capital humain
GII	Indice Mondial de l'Innovation
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
IDD	Investissement direct domestique
IDE	Investissement direct étranger
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
PPP	Partenariat Public-Privé
PNADT	Plan national d'Aménagement et de Développement territorial
P2ID	Plateforme industrielle internationale de Diamniadio
PIB	Produit intérieur brut
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SENELEC	Société nationale d'électricité
SND	Stratégie nationale de Développement
SFD	Système financier décentralisé
TBS	Taux brut de Scolarisation
TCEN	Taux de change effectif nominal
TCER	Taux de change effectif réel
TER	Train express régional
TCHCD	Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar
UEMOA	Union économique et monétaire ouest – africaine
VRD	Voiries et réseaux divers
ZES	Zone économique Spéciale

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution du classement Doing Business du Sénégal.....	22
Graphique 2 : Scores du Sénégal et des pays comparateurs dans les différents domaines du Doing Business	22
Graphique 3 : Scores du Sénégal et des pays comparateurs dans le pilier attractivité nationale en 2020.....	24
Graphique 4 : Evolution des scores d'attractivité du Sénégal et des pays comparateurs.....	25
Graphique 5 : Evolution des flux entrants d'IDE du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.....	26
Graphique 6: Score de liberté économique du Sénégal, la moyenne mondiale et celle de l'Afrique subsaharienne	28
Graphique 7: Evolution mensuelle moyenne du TCER, du TCEN et du différentiel d'inflation.....	30
Graphique 8 : Compétitivité-prix par rapport à la zone UEMOA	30
Graphique 9 : Compétitivité-prix par rapport à la zone Euro.....	30

Liste des tableaux

Tableau 1: Etat d'avancement du PREAC III.....	8
Tableau 2 : Etat d'avancement du Partenariat pour encourager les réformes.....	10
Tableau 3 : Evolution du SMIG au Sénégal et dans les pays comparateurs.....	31
Tableau 4 : Evolution du taux d'intérêt débiteur moyen au Sénégal et dans les pays comparateurs	32
Tableau 5 : Evolution du prix de l'électricité au Sénégal.....	33
Tableau 6 : Prix de l'électricité dans les pays comparateurs en 2023.....	33
Tableau 7 : Evolution du prix à la pompe de l'essence super au Sénégal et dans les pays comparateurs	34
Tableau 8 : Evolution du prix à la pompe du gasoil au Sénégal et dans les pays comparateurs.....	34

Liste des encadrés

Encadré 1 : Cartographie des filières à fort potentiel de développement par grande zone d'affectation (PNADT 2020).....	15
Encadré 2: Structure des prix de l'essence et du gasoil dans les pays de l'UEMOA.....	36

MOT DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION



Ce rapport effectue une analyse aux niveaux macroéconomique, sectoriel et territorial qui renseigne à suffisance sur le potentiel du pays à créer les conditions propices à l'accroissement des investissements privés domestiques et étrangers.

En ma qualité de Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, j'invite les acteurs de l'Administration centrale, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile à s'approprier les conclusions et recommandations qui y sont formulées pour enclencher ensemble les dynamiques transformationnelles idoines pour un Sénégal souverain, juste et prospère.

En effet, la capacité d'un pays à se hisser sur la rampe des économies attractives et compétitives est tributaire des avantages comparatifs qu'il concentre et des avantages compétitifs qu'il bâtit. Le Sénégal a fait sienne cette assertion ces deux dernières décennies, en misant sur des investissements massifs et des réformes d'envergure pour renforcer les déterminants clés de son attractivité et de sa compétitivité. Seulement, malgré les efforts consentis, la dynamique des réformes a connu des entraves multiples qui ont limité leurs impacts en termes d'accroissement des investissements privés.

Pour s'orienter résolument et efficacement vers l'atteinte des objectifs ambitieux de la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029, nous sommes tenus d'établir un portrait sans complaisance des atouts, faiblesses et défis du pays en matière d'attractivité et de compétitivité. C'est dans cet exercice de vérité que s'est lancé mon département avec la production de ce rapport intitulé « Situation de référence de l'attractivité et de la compétitivité du Sénégal ».

Dr. Abdourahmane SARR,
Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération

INTRODUCTION

Le Sénégal, à la suite des récentes mutations institutionnelles, a engagé un tournant décisif dans sa trajectoire de développement. Pour matérialiser la nouvelle vision d'un Sénégal souverain, juste et prospère à l'horizon 2050, l'Etat a impulsé une dynamique de rupture constructive dans l'approche de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques. Dans cette veine, un nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale a été défini pour asseoir le modèle de développement du pays.

En effet, la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029, dont l'objectif général est de promouvoir un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté économique, s'articule autour des 4 axes stratégiques que sont (i) Economie compétitive, (ii) Capital humain de qualité et Equité sociale, (iii) Aménagement et Développement durables, et (iv) Bonne gouvernance et Engagement africain. Or, la construction d'une économie compétitive implique notamment de consolider son attractivité et sa compétitivité aux plans territorial, sectoriel et national, afin de parachever la transformation systémique fondée sur le positionnement stratégique du secteur privé comme le moteur du développement.

Dans ce contexte, le présent rapport sur la situation de référence de l'attractivité et de la compétitivité du Sénégal ambitionne de poser un diagnostic des atouts, faiblesses et perspectives du pays en la matière, dans l'optique d'orienter les décisions stratégiques en faveur de l'accroissement durable des investissements privés domestiques et étrangers. Ledit rapport qui met l'accent sur les principales approches de suivi et d'analyse adoptées par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, traite de l'analyse comparative et des recommandations, s'agissant de l'attractivité du climat des affaires et des territoires, et de la compétitivité nationale.

I. ATTRACTIVITÉ NATIONALE

1. L'attractivité du climat des affaires

En référence à la littérature économique, l'attractivité du Sénégal a jusqu'à présent été assimilée à sa capacité sur une période donnée à attirer et retenir des activités nouvelles et des facteurs de production mobiles (les capitaux et la main d'œuvre qualifiée), afin d'améliorer sa compétitivité.

Parmi les déterminants clés de l'attractivité que l'Etat doit asseoir, figurent la stabilité politique, sociale et monétaire, la taille du marché, l'existence d'infrastructures de base et la qualité du climat des affaires. En effet, les entreprises en général, les entreprises multinationales en particulier, sont davantage attirées par les destinations avec des taux de taxation modérés, pratiquant une discipline financière confirmée par des agences de notation et, où le mode de gouvernance inspire confiance. Pour attirer les investisseurs et permettre aux entreprises sénégalaises d'améliorer leurs parts de marché, le climat des affaires doit être porteur et garantir la fourniture en biens et services de bonne qualité et de standards élevés.

Pour rappel, le climat des affaires désigne l'ensemble des facteurs qui influencent la décision des entreprises d'investir, de produire et de créer des emplois dans un pays ou une région donnée. Ainsi, un cadre institutionnel et un climat des affaires favorables à l'activité économique impactent positivement l'attractivité et la compétitivité d'un pays, influençant directement et positivement la propension des entreprises à investir, à innover et à se développer.

Sur ce chapitre, le Sénégal bénéficie d'avantages comparatifs certains, du fait (i) de sa stabilité constitutionnelle, malgré les heurts politiques enregistrés en 2021 et l'incertitude liée à l'élection présidentielle de 2024 ; (ii) de l'indépendance de sa justice ; (iii) de sa position géographique qui donne accès au marché africain ; (iv) des investissements publics conséquents consentis dans les infrastructures (routières, ferroviaires, portuaires) et l'énergie ; et (v) de sa stabilité monétaire avec l'existence des critères de convergence qui encadrent notamment le niveau de l'inflation. En effet, les politiques monétaire, budgétaire et de change déterminent la stabilité et la viabilité du cadre macroéconomique devant servir de base à un climat des affaires de qualité ; et le Sénégal partage la politique monétaire et le régime de change avec les 7 autres Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe.

Dynamique des réformes du climat des affaires

Le Sénégal connaît une longue tradition de planification centrale des réformes, qu'elles soient d'ordre macroéconomique, sectoriel ou transversal, afin de catalyser ses politiques de développement. S'agissant du climat des affaires, l'ambition de l'Etat de positionner le pays parmi les têtes de file en Afrique pour l'attraction des investissements directs domestiques et étrangers, a induit de multiples initiatives de réformes aptes à créer les conditions propices pour le secteur privé local et international.

En pratique, le choix des domaines desdites réformes a souvent été dicté par l'objectif double de lever les contraintes relatives au climat des affaires, d'une part, et d'adopter un management public conforme aux meilleures pratiques internationales, d'autre part. Il s'est principalement agit pour l'Etat d'œuvrer à améliorer la perception du Sénégal dans les rapports et classements internationaux relatifs à l'attractivité en termes d'investissements privés.

En substance, des enquêtes et études ont montré que la justice, la gouvernance et la fiscalité sont régulièrement évoquées comme des contraintes majeures à lever pour assurer l'avènement d'une administration performante au service des investisseurs privés locaux et internationaux. Néanmoins, les questions de législation du travail, d'une part, et d'accès au financement, au foncier, à l'énergie et à l'information économique et financière, d'autre part, constituent des leviers d'optimisation pour que le secteur privé puisse exploiter pleinement les ressources et les potentialités du Sénégal et générer plus de valeur ajoutée et d'emplois.

Ainsi, le Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC), adopté depuis 2012 lors de la 12ème session du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI), a pour objectif d'inscrire le Sénégal parmi les pays les plus attractifs en Afrique, afin de générer des investissements privés de qualité à fort impact économique et social, devant permettre de résoudre les contraintes liées au développement de l'entreprise et des investissements, puis d'améliorer la productivité des facteurs de production. Il a été mis en œuvre sur une période de 10 ans répartis en trois cycles : PREAC I (2013-2015), PREAC II (2016-2018), PREAC III (2019-2023).

Pour mémoire, le PREAC III est articulé autour de 4 axes, à savoir (i) Achèvement des réformes structurelles et sectorielles, (ii) Simplification des systèmes de tarifications et de transactions, (iii) Renforcement de la régulation et de la concurrence, et (iv) Amélioration de l'environnement local des affaires.

En termes de résultats, le délai de transfert de propriété s'est beaucoup amélioré, à la suite de la modification de l'article 464 du Code général des Impôts qui accorde un délai d'attente de 10 jours (au lieu de 30 jours) au notaire pour faire la demande d'inscription au livre foncier après la signature du contrat de vente. Concernant le raccordement à l'électricité, le délai s'est nettement amélioré, passant de 68 jours en 2019 à 47 jours en 2021. Pour le branchement au service de l'assainissement, la pleine fonctionnalité du guichet unique dédié aux branchements des petites et moyennes entreprises a permis de traiter les dossiers en 41 jours en 2021, contre 45 jours en 2019. Le délai d'exécution des contrats a été raccourci, passant de 650 jours en 2019 à 550 jours en 2021 et le temps de dédouanement a été réduit jusqu'à 24 heures en moyenne.

En somme, le PREAC dans sa phase III, a permis de rendre effectives une vingtaine de mesures de réformes ayant permis de réhausser davantage le niveau d'attractivité du pays aux investissements privés. En perspective, le nouveau programme de réformes en cours de formulation vise à améliorer de façon continue l'environnement des affaires, avec un renforcement de la compétitivité des territoires et du dialogue public- privé.

Tableau 1: Etat d'avancement du PREAC III¹

Domaines	Réalisations
Législation du travail	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Simplification des procédures et taxes sociales: l'IPRES et la Caisse de Sécurité Sociale ont déployé un portail numérique « NDAMLI » rendant unique les déclarations et les paiements des cotisations sociales en ligne ◦ Code du travail : le projet de code doit être examiné par le Conseil consultatif avant sa transmission au Gouvernement
Justice commerciale	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mise en place d'un cadre juridique approprié pour la conciliation et la médiation avec l'adoption du décret n°2014-1653 du 24 décembre 2014 ◦ Le Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar est fonctionnel avec des procédures digitalisées et une mise à niveau de sa plateforme électronique. En perspective, il est attendu le renforcement des chambres commerciales hors classe de Mbour, Thiès, Saint-Louis, Kaolack et Ziguinchor et de la chambre commerciale d'appel en optimisant la digitalisation
Registre de garantie	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Etablissement du registre électronique des suretés réelles (biens meubles) régi par l'adoption du décret n° 2021-420 du 02 avril 2021, relatif aux modalités de fonctionnement du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier

¹Version provisoire RAC 2023, UCSPE/MEPC

Energie	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Adoption des lois sur le code de l'électricité et la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE) en 2021
Accès à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Adoption du code de la construction et du code de l'Urbanisme (loi n° 2023-20 du 29 décembre 2023 portant code de l'urbanisme) qui intègrent des innovations en termes d'utilisation de matériaux nobles et durables de construction ainsi que de gestion des risques
Commerce transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Lancement du guichet unique portuaire électronique qui portera le développement de services compétitifs et assurera l'interopérabilité des différents ports (Dakar, Ndayanne, Sendou et les ports de commerce) pour réduire les coûts logistiques et de transaction pouvant contribuer à la réduction des prix
Télépaiement et Transactions électroniques	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mise en effectivité de la plateforme électronique e-tax pour les grandes et moyennes entreprises et lancement des plateformes « Mon Espace perso » et « M-Tax » pour les petites et microentreprises ◦ Le Système Unique de Télépaiement (SUT) est promu pour permettre l'acquittement en ligne des taxes et redevances liées aux procédures administratives
Concurrence, Régulation et Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Achèvement de la rénovation du cadre juridique et institutionnel des marchés publics et des PPP (Loi 2021 relative aux contrats de partenariats et ses décrets d'application) ◦ Achèvement du cadre légal et régulatoire des systèmes de récépissés d'entrepôt pour mieux évaluer les stocks et faciliter l'accès au financement agricole
Territorialisation des investissements	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Opérationnalisation de 3 plateformes des investissements à Saint-Louis, Saly et Ziguinchor, couvrant respectivement la Zone Nord (Louga, Saint-Louis et Matam), la Zone Sud (Sédhiou, Ziguinchor et Kolda) et la Zone Centre Ouest (Thiès et Diourbel)
Code des investissements	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Rénovation du dispositif d'incitation à l'investissement privé instauré à travers la loi n° 2004-06 du 06 février 2004 portant code des investissements (validation du rapport diagnostic et approbation de l'avant-projet de code par le comité de pilotage sur le principe et l'esprit de la réforme en novembre 2022)

S'agissant des programmes de réformes convenus avec les partenaires au développement, le Compact with Africa est une initiative du G20 qui ambitionne depuis 2018 de mettre en place les conditions cadres pour le développement de l'initiative privée. Il est opérationnalisé à travers une matrice de 29 réformes réparties dans les 6 domaines de (i) la stabilité macroéconomique, (ii) la mobilisation des ressources intérieures, (iii) la gestion des investissements publics, (iv) la performance des services publics, (v) l'environnement des affaires, et (vi) le renforcement de la gouvernance et du climat des investissements.

Cependant, il convient de souligner des performances mitigées dans la dynamique de mise en œuvre desdites réformes. En effet, le rapport de suivi du Compact de juin 2023² comptabilise, en termes de réalisations, l'introduction de la réserve de précaution dans la Loi de Finances, la mise en place du fonds d'appui au PPP et de l'Unité nationale d'appui aux PPP pour soutenir les autorités publiques dans la préparation, la passation et l'exécution des projets PPP et l'adoption de la Loi relative aux contrats de partenariats public-privé et ses décrets d'application.

² Le rapport est élaboré conjointement par les pays membres, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement

Par ailleurs, le Partenariat pour encourager les réformes, qui constitue la contribution bilatérale de l'Allemagne à l'initiative Compact with Africa a été initié en 2019, dans l'optique de soutenir l'Etat du Sénégal dans la création de conditions propices aux investissements privés et à la création d'emplois décents. A ce titre, 4 domaines prioritaires ont été retenus pour la mise en œuvre de 14 réformes sectorielles aptes à catalyser le développement du secteur privé national. Il s'agit de (i) la législation et l'administration du travail, (ii) la réforme foncière, (iii) l'accès au financement et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et (iv) la formation professionnelle.

Tableau 2 : Etat d'avancement du Partenariat pour encourager les réformes

	Actions	Indicateurs
Domaine 1 : Législation du travail		
Réforme : Renforcer le cadre légal et réglementaire du travail	1. Evaluation et élaboration d'un code du travail (modernisation de la gouvernance du marché du travail, et attractivité de l'environnement des affaires)	1. Code du travail réformé et disponibilité des textes d'application
	2. Elaboration d'un code unique de sécurité sociale (harmonisation du cadre juridique de la sécurité sociale, extension de la sécurité sociale au secteur informel)	2. Disponibilité du nouveau code de la sécurité sociale
	3. Amélioration du processus de dépôt et de traitement des contrats de travail	3. Les délais d'enregistrement des contrats de travail sont réduits significativement
Domaine 2 : Réforme foncière		
Réforme : Faciliter l'accès au foncier	1. Réforme de la procédure d'attribution des titres par l'instauration d'un quichet unique d'instruction des affaires foncières et domaniales regroupant tous les services techniques compétents (Domaines, Cadastre, Urbanisme)	4. Les délais de traitement des demandes de titres sont réduits significativement
	2. Bonne gestion des requêtes des usagers	5. Révision du cadre réglementaire en matière d'inscription et d'enregistrement des droits d'usage fonciers de plusieurs personnes sur les terres du Domaine National
	3. Inventaire fiable des droits fonciers et sécurisation des délibérations en la matière.	6. Mise en place d'un outil de gestion du Numéro d'identification cadastrale (NICAD)
	4. Sécurisation de l'administration des terres du Domaine national	
	5. Autonomisation de la gestion des services fonciers prenant en compte les relations avec l'Urbanisme	7. Système de gestion du foncier (SGF) établi

Indicateurs réalisés :			
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Adoption et publication du décret portant sur la méthode d'évaluation cadastrale simplifiée 			
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Tous les services concernés appliquent un manuel des procédures foncières, domaniales et cadastrales pour harmoniser les pratiques dans la mise en œuvre des procédures sur le plan national (Signature du texte portant adoption du Manuel et large diffusion dans les services pour son application). 			
Domaine 3 : Accès au financement et développement des PME			
Réforme : Faciliter l'accès au financement des PME	<p>1. Conditions cadres pour les PME améliorées <input type="checkbox"/></p> <p>2. Accès au financement pour les PME amélioré et diversifié</p> <p>3. Cadre fiscal adapté à la situation spécifique des PME, favorisant leur transition à la formalisation</p>	<p>8. Le Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) se conforme aux meilleures pratiques internationales</p> <p>9. Code des Investissements rénové</p>	
Indicateurs réalisés :			
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Textes d'application de la loi n°2017-29 du 14 juillet 2017 portant Système des Récépissés d'Entrepôt de marchandises au Sénégal adoptés 			
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Le Cadre légal et institutionnel des PPP est rénové (Loi 2021 relative aux contrats de partenariats public-privé) 			
<ul style="list-style-type: none"> ◦ La loi d'orientation sur les PME est adoptée 			
<ul style="list-style-type: none"> ◦ La législation fiscale des PME et Startups est rénovée (le Crédit d'impôt pour l'investissement est opérationnel pour les PME et l'économie numérique ; l'impôt minimum fiscal pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 100 millions CFA est supprimé) 			
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Le Registre de garanties est institué 			
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Le Fonds PME Oyass Capital du FONSIS est constitué 			
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Le guichet unique PME est mis en place 			

Domaine 4: Formation Professionnelle		
	1. Loi d'orientation sur la formation professionnelle de 2015 mise en œuvre par l'adoption des 7 projets de décrets déjà élaborés	10. Décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'apprentissage traditionnel ou non formel
Réforme : Améliorer la gouvernance de l'accès et la qualité de la formation professionnelle	2. L'accès et la participation équitable des jeunes à une formation professionnelle et technique (FPT) orientée vers l'emploi sont augmentés	11. Décret relatif au statut général des établissements publics de formation professionnelle et technique
	3. Système de financement durable de la formation professionnelle de la main d'œuvre établi	12. Décret relatif à l'appui à l'insertion des formés et des diplômés de la formation professionnelle et technique 13. Décret portant création, organisation et fonctionnement des organes de partenariat public-privé de la formation professionnelle et technique 14. Nombre de contrats d'apprentissage signés avec les entreprises dans le cadre du Programme Formation Ecole-Entreprise (PF2E) 15. Elaboration et application d'un plan national de maintenance et d'entretien des infrastructures et équipements des établissements de la FPT
Indicateurs réalisés :		
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Mise en place du Conseil national pour l'insertion et l'emploi des jeunes ◦ Décret relatif au statut général et aux conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements privés de formation professionnelle et technique (adopté et appliqué) ◦ Décret relatif à la certification (adopté et appliqué) ◦ Décret relatif à la formation professionnelle continue (adopté et appliqué) 		

CONCLUSION PARTIELLE

La dynamique globale de mise en œuvre des réformes du climat des affaires rencontre un certain nombre de difficultés qui en limitent l'efficacité et les impacts. Il s'agit notamment (i) de la multiplicité des cadres de pilotage et de suivi des réformes, (ii) de l'absence d'ancrage institutionnel au niveau décentralisé pour certaines réformes transversales et sectorielles, (iii) du manque de ressources financières et techniques pour l'opérationnalisation des réformes d'envergure, (iv) du manque d'implication effective du secteur privé tout au long de la chaîne de planification et de mise en œuvre des réformes, (v) de la non systématisation de l'évaluation des impacts des réformes.

Aussi, la mise en place d'instances de planification, d'arbitrage et d'harmonisation des réformes, au sein des territoires, favoriserait-elle leur articulation avec les préoccupations et les attentes des investisseurs privés présents dans les écosystèmes d'affaires locaux. Dans la même veine, il convient de systématiser l'évaluation (ex ante, à mi-parcours et ex post) des réformes d'envergure pour l'amélioration du climat des affaires aux niveaux national et décentralisé. Enfin, la stabilité politique et sociale demeure un prérequis pour maintenir la confiance des investisseurs et renforcer l'attractivité du climat des affaires. Situé dans une sous-région en proie à l'instabilité politique et aux problèmes sécuritaires, le Sénégal a des avantages comparatifs en la matière qu'il convient de préserver.

2. L'attractivité des territoires

L'objectif de l'Etat d'organiser le pays en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, décliné dans l'Acte III de la décentralisation depuis 2013, a été conforté par le Plan national d'aménagement et de développement territorial (PNADT), qui vise à promouvoir le développement à partir des territoires, par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et des potentialités. Ainsi, la délimitation spatiale des territoires a historiquement obéi à une logique d'existence d'avantages comparatifs, tels que les potentialités et ressources à valoriser, pour assurer une croissance économique durable et la création d'emplois pour la population locale. C'est dire que la notion d'un développement endogène porté par les territoires avait certes été adoptée par l'Etat, mais la matérialisation de l'érection des pôles de développement territorial a fait défaut.

En effet, l'évaluation de la première phase de l'Acte III a notamment mis en exergue (i) la faiblesse de la connaissance des territoires due, entre autres, à l'absence de désagrégation des indicateurs de croissance économique au niveau territorial ; (ii) l'inadéquation du cadre juridique qui demande la révision du Code général des collectivités territoriales et sa mise en cohérence avec les autres codes ; (iii) le manque de viabilité des territoires marqué notamment par l'émettement du pays et les incohérences territoriales ; (iv) la faiblesse de la gouvernance territoriale et ; (iv) l'inadéquation du dispositif de financement du développement territorial. Ces défis identifiés jettent les bases d'une réflexion autour des réformes d'envergure à mener, pour mettre en cohérence le PNADT et l'Acte III de la décentralisation avec les orientations stratégiques de la Stratégie nationale de Développement (SND).

Au demeurant, selon les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5) effectué par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), la population résidente au Sénégal est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire national avec d'importantes disparités régionales. Les régions les plus peuplées sont Dakar (22,1%), Thiès (13,6%) et Diourbel (11,5%), tandis que celles les moins habitées sont Kédougou (1,4%), Sédhiou (3,3%) et Ziguinchor (3,3%).

S'agissant de la côte du Sénégal, les plus fortes concentrations humaines s'observent à l'ouest du pays à partir des épicentres urbains côtiers directement liés aux centres urbains de l'intérieur vers l'est. Cette zone côtière est soumise à une forte concentration d'établissements humains, avec 60% de la population et des activités économiques telles que l'agriculture, l'horticulture, la pêche, l'aquaculture, le tourisme, l'artisanat, l'industrie, le secteur financier décentralisé, le commerce, le BTP, la recherche et la formation. De plus, 90% des établissements industriels se trouvent dans la zone côtière.

La distribution spatiale inégale de l'activité économique est confirmée par l'ANSD³ selon qui, 71.5% du PIB national de 2022⁴ sont générés par les 5 régions de Dakar (46.2%), Thiès (11.1%), Diourbel (5.1%), Saint-Louis (4.7%) et Kaolack (4.5%). La richesse créée dans les 9 autres régions restantes ne représente que 28.5% du PIB du Sénégal. Cette tendance régionale de 2022 est venue confirmer la situation de 2020 et 2021. La prédominance de la région de Dakar en matière de création de richesse régionale s'explique par une forte concentration des unités économiques. Pour rappel, le Recensement général des entreprises finalisée par l'ANSD en 2017, faisait ressortir que sur 407 882 unités économiques dénombrées sur l'ensemble du territoire, la région de Dakar concentrerait plus du tiers des unités (160 963), soit une proportion de 39,5%, les régions de Thiès (46 879), Diourbel (38 317), Kaolack (23 909), Kolda (21 188) et Saint Louis (19 834) suivaient respectivement. En revanche, les régions de Tambacounda (19 261), Ziguinchor (15 749), Sédiou (14 058), Louga (13 494), Kaffrine (10 285), Fatick (9 490), Matam (8 240) et Kédougou (6 215) représentaient à peine le quart des unités recensées.

Ainsi, une corrélation pourrait raisonnablement être établie entre le niveau différencié d'attractivité des territoires, la distribution spatiale inégale de la population et de l'activité économique, et le niveau d'implication de l'Etat. En effet, l'appétence des acteurs économiques pour des territoires est tributaire de la qualité du climat des affaires local (procédures administratives, coûts des facteurs de production, législation fiscale et foncière), de la gouvernance locale, mais également de l'existence d'investissements publics structurants pour catalyser l'investissement privé.

Or, il existe des disparités territoriales en matière de répartition des biens et services publics de qualité, ce qui engendre une iniquité en termes d'avantages compétitifs des territoires. Aussi, la question de la gestion foncière au niveau territorial revêt-elle un caractère stratégique pour l'attractivité des pôles ; avec des collectivités territoriales confrontées à des problèmes d'extension dans les zones urbaines et d'autres disposant de vastes étendues de terres non exploitées en raison du mode de tenure traditionnelle dans les zones rurales. A titre illustratif, l'absence de cadastre rural rend difficile l'accès à des titres de propriété foncière qui devrait favoriser l'investissement privé et le financement de l'économie. De même, l'absence de couverture territoriale exhaustive des services financiers et des dispositifs d'assistance technique constitue un obstacle majeur pour l'éclosion d'écosystèmes entrepreneuriaux locaux.

CONCLUSION PARTIELLE

En perspective, le contexte international très concurrentiel en matière d'attraction des investissements privés impose aux collectivités territoriales de concevoir des stratégies innovantes de promotion des investissements adossées à un marketing territorial et alignées aux plans locaux de développement. Ces stratégies locales qui pourraient s'appuyer sur les potentialités économiques, les avantages compétitifs et l'identité culturelle de la localité, devront engendrer les réformes idoines du climat des affaires local et l'aménagement de zones dédiées à l'investissement, pour mobiliser les investisseurs locaux et étrangers autour de projets structurants, avec l'accompagnement de l'Etat central et la collectivité territoriale.

³ Les comptes régionaux du Sénégal 2020-2022 - Version semi-définitive, ANSD 2024

⁴ Le PIB en valeur est évalué à 17 227,9 milliards FCFA en 2022, selon les comptes nationaux semi-définitifs de 2022 et définitifs de 2021 publiés par l'ANSD en décembre 2023

Cette approche permettra de créer dans les territoires un climat des affaires propice pour orienter les IDE et les transferts des migrants, notamment ceux originaires de la localité, vers des secteurs productifs et pourvoyeurs d'emplois tels que les industries agroalimentaires et manufacturières, et les services à forte valeur ajoutée. A terme, les investissements privés, les flux migratoires et les échanges commerciaux entre les pôles territoriaux seraient guidés par une logique d'opportunités et de complémentarité, selon la spécialisation économique desdits pôles.

Encadré 1 : Cartographie des filières à fort potentiel de développement par grande zone d'affectation (PNADT 2020)

N° (Grande zone d'affectation du territoire)	Zones du territoire	Filières à fort potentiel de développement
GA 1	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Delta et Vallée du fleuve Sénégal, ◦ Lac de Guiers, ◦ Bassin de l'Anambé 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Cultures céréalières : riz, maïs, blé ◦ Cultures fourragères ◦ Cultures maraîchères ◦ Cultures industrielles : canne à sucre, tomate, etc. ◦ Elevage intensif ◦ Pisciculture ◦ Industries chimiques ◦ Industries de fertilisants chimiques et de biofertilisants ◦ Industries de matériaux de construction ◦ Industries agroalimentaires ◦ Tourisme de découverte
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Vallée du Bas-Ferlo, 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Cultures fourragères ◦ Filières viande, lait et produits dérivés, moutons
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Vallée de Gouloumbou, ◦ Vallée de Baobolong, ◦ Vallée de Djikoye, 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Cultures horticoles : banane, maraîchage ◦ Industries agroalimentaires
GA 2	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Grande côte ◦ Zone du Massif de Diass 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Cultures maraîchères ◦ Arboriculture ◦ Filière viande de volaille et œufs ◦ Filière lait et produits dérivés ◦ Exploitation minière ◦ Industries pétrolières ◦ Industries des matériaux de construction ◦ Industries agroalimentaires ◦ Industries chimiques ◦ Industries du verre

GA 3	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Bassin arachidier ancien région de Diourbel et une partie de Louga, Thiès et Fatick. 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Variétés à cycle court : Niébé, mil, bissap, pastèque, etc. ◦ Industries de cuirs et peaux ◦ Industries agroalimentaires ◦ Filières viande et moutons ◦ Agroforesterie
GA 4	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Zone du Ferlo 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Filières viande, moutons, lait et produits dérivés ◦ Agroforesterie : gomme arabique ◦ Industries agroalimentaires : Produits laitiers, viande et gomme arabique
GA 5	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Zone de transition entre le bassin arachidier ancien et le Ferlo 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Filières viande, moutons, lait et produits dérivés ◦ Variétés à cycle court : Niébé, Bissap, pastèque, mil ◦ Cultures fourragères
GA 6	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Petite-Côte ◦ Zone touristique Sud 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Tourisme balnéaire ◦ Tourisme de découverte ◦ Ostréiculture ◦ Crevetticulture ◦ Filière viande de volaille et œufs ◦ Produits halieutiques ◦ Apiculture ◦ Industries halieutiques
GA 7	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Sine -Saloum ◦ Sénégal-Oriental-Nord 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Cultures céréalières : mil, maïs, ◦ Cultures industrielles : sésame, arachide, coton, soja - Industries agroalimentaires ◦ Industries textiles ◦ Agroforesterie : pain de singe, anacarde, etc. ◦ Filières viande, moutons, lait et produits dérivés
GA 8	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Basse Casamance 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Riziculture de bas-fonds ◦ Agroforesterie : Maad, Palmier à huile, anacarde, etc. ◦ Sylviculture ◦ Pêche ◦ Industrie agroalimentaire ◦ Industrie du bois et papiers ◦ Tourisme balnéaire, culturel et de découverte
GA 9	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Moyenne et haute Casamance 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Céréales : Riz, maïs, mil ◦ Cultures industrielles : arachide, coton ◦ Agroforesterie ◦ Sylviculture ◦ Industrie du bois et papiers ◦ Filière viande, moutons, lait et produits dérivés ◦ Industrie agroalimentaire

GA 10	◦ Parc de Niokolo Koba	◦ Ecotourisme
GA 11	◦ Zone du socle (Région de Kédougou et Tambacounda Est)	◦ Exploitation minière ◦ Agroforesterie : karité, apiculture ◦ Cultures céréalières : fonio, riz de bas-fonds ◦ Cultures commerciales : thé ◦ Cultures industrielles : coton, soja ◦ Industrie minière : fer, or ◦ Industrie des matériaux de construction ◦ Industrie de la sidérurgie et de la métallurgie ◦ Pisciculture
GA 12	◦ Zone d'extension horticole	◦ Variétés à cycle court : mil, niébé, bissap, pastèque ◦ Horticulture ◦ Filières viande et moutons
GA 13	◦ Zone économique exclusive	◦ Pêche maritime ◦ Exploitation pétrolière et gazière
GA 14	◦ Région de Dakar	◦ Services ◦ Tourisme d'affaires

3. Le dispositif d'incitation aux investissements : cas des zones économiques spéciales

Le dispositif d'incitation aux investissements au Sénégal est régi par les régimes de droit commun et dérogatoires contenus dans les principaux codes (impôts, douanes, investissements, travail...), mais également dans des cadres juridiques spécifiques, tel qu'il existe pour les zones économiques spéciales (ZES).

Situation globale des ZES⁵

Une zone économique spéciale peut être définie comme une zone géographique délimitée, contenue à l'intérieur des frontières nationales d'un pays, où les règles commerciales sont différentes de celles qui prévalent sur le territoire national. Les règles différencielles portent principalement sur les conditions d'investissement, le commerce international, les douanes, la fiscalité et l'environnement réglementaire. La zone délimitée devrait bénéficier d'un environnement des affaires plus libéral et efficace, d'un meilleur aménagement infrastructurel et d'un coût des facteurs de production plus accessible que le reste du territoire national, afin de répondre à un développement économique spécifique.

A l'échelle de l'Afrique, les premières ZES ont été mises en place en 1990. On en dénombre plus de 200 en 2019. Ces zones ont contribué à relancer l'économie dans plusieurs pays africains. C'est le cas de l'Ethiopie qui se concentre sur certaines niches d'activités et du Maroc qui se spécialise dans

⁵Comité paritaire public-privé des ZES/MEPC

les écosystèmes locaux et dans les industries automobile et aéronautique. D'autres ZES, comme dans le cas du Mozambique et du Gabon, ont permis d'identifier les moteurs de croissance potentiels et les obstacles à surmonter. Au Sénégal, la première des ZES a été créée en 2007 mais sa mise en place n'a été effective qu'avec l'adoption des lois n° 2017-06 et n° 2017-07 du 6 janvier 2017 portant respectivement sur les zones économiques spéciales et sur le dispositif d'incitation.

A date, 7 ZES sont officiellement créées dont 3 sont fonctionnelles et 4 en cours de développement. Les ZES fonctionnelles sont celles de Diass, Sandiara et Diamniadio. Les ZES en cours de construction sont celles de Fatick, Bargny, Touba et Ndayane. Au total, les ZES ont pu accueillir 43 entreprises, créer 2820 emplois et mobiliser 188,9 milliards de FCFA d'investissements privés. La ZES de Diamniadio est la plus aboutie avec 26 entreprises installées, 1252 emplois créés et 58,2 milliards de FCFA d'investissements privés. La ZES de Sandiara qui accueille 14 entreprises, a créé jusque-là 1080 emplois et a mobilisé 124,7 milliards de FCFA d'investissements privés. Enfin, la ZES de Diass n'enregistre pour le moment que 3 entreprises. Pour cette dernière ZES, les travaux d'aménagement ont été lancés au mois de décembre 2023 et permettront de la doter des aménagements de base nécessaires pour booster l'installation d'entreprises.

Régime dérogatoire dans les ZES⁶

Les dispositions mises en place concernent les procédures administratives, le système juridique et les droits de propriété, le régime fiscal et douanier, et la réglementation du travail. Pour alléger les procédures administratives, la ZES de Diamniadio expérimente le concept de guichet unique où sont notamment effectuées toutes les opérations de douane, relatives aux impôts ou à la police. Le succès de cette initiative sous-tend son projet d'extension prochaine aux ZES de Sandiara et de Diass.

Concernant le système juridique et les droits de propriété, les biens privés dans les ZES font l'objet d'une protection contre toute décision administrative ou réglementaire jugée arbitraire ou discriminatoire. Le Sénégal garantit également le droit à la propriété de bien et protège tous les aspects et attributs de ce droit dans les ZES. En outre, les autorités sénégalaises, tant nationales que territoriales, ont décidé de ne point exproprier ou nationaliser un bien privé, en particulier un investissement dans les ZES, d'une manière directe ou indirecte, sauf pour cause d'utilité publique. Dans un tel cas (expropriation pour cause d'utilité publique), une juste indemnisation est préalablement accordée à la personne physique ou morale concernée, dans les conditions appropriées. En tout état de cause, les entreprises évoluant dans les ZES ont la possibilité de faire des recours à plusieurs niveaux.

Au titre du régime fiscal et douanier, les entreprises évoluant dans les ZES sont soumises à l'imposition au taux de 15% sur leurs bénéfices imposables. De plus, elles bénéficient du droit d'admission en franchise de tous droits et taxes douanières (sauf les prélèvements communautaires) sur les matières premières, équipements, produits, autres biens et services ainsi que du droit d'exportation en franchise des mêmes marchandises en dehors du territoire national. Enfin, les entreprises établies dans les ZES sont dispensées du paiement des impôts et taxes collectés au profit de l'Etat, des collectivités publiques ou des organismes assimilés nationaux ou locaux, tels que les contributions foncières sur les terrains et immeubles possédés dans les ZES, l'impôt minimum forfaitaire sur les sociétés et la contribution des patentés.

⁶Etude « La liberté économique au Sénégal : enjeux, profil et perspectives », MEPC 2024
Loi 2017-07 portant dispositif d'incitations applicable dans les zones économiques spéciales

Au chapitre du mouvement des capitaux, les entreprises opérant dans les ZES ont la totale liberté de rapatrier leurs dividendes et d'effectuer des paiements vers l'étranger. Ainsi, conformément à la réglementation des changes en vigueur au sein de l'UEMOA, elles bénéficient de la possibilité de faire des opérations en capital.

Relativement à la réglementation du travail, les entreprises des ZES sont soumises aux dérogations prévues par le code du travail, les textes réglementaires associés et les conventions collectives. Dès leur agrément, elles peuvent employer du personnel de nationalité sénégalaise ou étrangère et conclure plusieurs contrats de travail à durée déterminée avec le même travailleur sur une période de 5 ans. La loi offre, de même, aux entreprises situées dans les ZES une exonération à la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur ou à tout autre impôt ayant pour assiette les salaires versés par les entreprises. Les dérogations offertes sont valables pour une période de 25 ans, renouvelable une seule fois.

Défis majeurs de l'attractivité des ZES

Le diagnostic global des ZES met en évidence un certain nombre de défis liés à leur attractivité dont les plus importants se présentent tel qu'il suit :

- ***Des facteurs de production peu compétitifs***

L'électricité au Sénégal reste très chère comparée aux autres pays concurrents. La plupart des entreprises avaient intégré dans leurs plans d'affaires la promesse d'avoir des coûts préférentiels de la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) tendant vers un prix du KWh de 60 FCFA. Cependant cette promesse tarde à se matérialiser. Des initiatives pour réduire les coûts de l'électricité sont en cours, notamment par l'Agence d'aménagement et de promotion de sites industriels (APROSI) avec l'installation d'une centrale solaire sur le site, mais la contribution de cette centrale sur la demande a des impacts trop faibles par rapport aux attentes. Pour le moment, la SENELEC reste le principal fournisseur d'électricité, alors que des baisses de tarifs ne sont pas envisagées avant l'arrivée effective du gaz et l'ampleur des baisses attendues pour les entreprises reste floue.

- ***Faible niveau d'aménagement des ZES***

La Plateforme industrielle internationale de Diamniadio (P2ID) est la seule ZES avec un niveau d'aménagement poussé portant sur la construction de hangars, d'un bâtiment administratif et d'autres services tels qu'une banque, des assurances et des logements. Les investissements effectués par l'Etat sont évalués à 90 milliards FCFA. Les autres ZES fonctionnelles sont très peu, voire pas aménagées. Elles ne comportent ni voiries et réseaux divers (VRD), ni réseaux d'assainissement, ni réseaux incendie, ni guichets uniques, ni murs de clôture, ni services financiers. Or la disponibilité de ces infrastructures doit être un préalable à toute installation d'entreprise dans une ZES.

- ***Les incitations fiscales et douanières restent peu attractives***

Les entreprises bénéficient d'une réduction de l'impôt sur les sociétés (IS) jusqu'à 15% au lieu de 30% et pour une durée de 25 ans renouvelable une fois. Pendant ce temps, les pays concurrents comme le Maroc proposent un IS de 0% sur les 5 premières années, et ensuite de 15% sur les années suivantes. Sur le chiffre d'affaires non exporté et vendu sur le territoire national, les entreprises sont soumises à une taxe additionnelle de 3% sur le chiffre d'affaires en plus de toutes les autres taxes du droit commun. Cette taxe supplémentaire est très contestée par les entreprises même si elle permet d'éviter des distorsions avec les entreprises du droit commun.

• Cadre régional non favorable

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ne reconnaît pas les produits issus des ZES comme des produits d'origine. Cette disposition, figurant sur le protocole sur les règles d'origine de cet organe communautaire, empêche les entreprises des ZES de bénéficier du marché sous-régional. En effet, les produits issus des ZES et exportés dans les pays de la sous-région ne sont pas exemptés de droit de douane, même s'ils sont suffisamment transformés pour porter le label « made in Sénégal ». En Afrique, de toutes les zones de libre-échange existantes, seule la CEDEAO possède cette exception dans son protocole sur les règles d'origine. La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) considère les produits issus des ZES comme des produits d'origine et son entrée en vigueur effective permettrait certainement de corriger ce désavantage.

• Dispositif de suivi et évaluation non fonctionnel

La loi sur les ZES prévoit un dispositif de collecte, de traitement et de transmission des informations sur les performances des ZES allant des promoteurs jusqu'à la Primature, en passant par l'Administrateur des ZES (ADZES) et le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC).

Cependant, force est de constater que le dispositif ne fonctionne pas. L'ADZES dispose des états financiers et autres rapports des entreprises mais l'exploitation reste encore un défi. Jusqu'ici, aucun rapport sur les performances des entreprises n'est produit et transmis conformément aux dispositions de la loi. Le comité paritaire public-privé des ZES a entrepris la mise en place d'un tableau de bord sur les ZES incluant des indicateurs sur le climat des affaires et d'autres indicateurs économiques et financiers.

• Le manque de spécialisation des ZES

Il est important d'étudier les avantages comparatifs révélés et d'identifier les chaînes de valeurs industrielles nécessaires à la diversification. Sur les ZES fonctionnelles, aucune n'est spécialisée sur une chaîne de valeur spécifique. Les ZES de Bargny et de Fatick, en cours de développement, sont néanmoins spécialisées respectivement dans la métallurgie et le sel. Il est aussi nécessaire de prendre en compte la notion d'espace produit (l'évolution d'un chaînon à l'autre et pas forcément dans le même secteur), et la notion d'économie circulaire (construction de relations entre entreprises d'une même zone), avec comme perspective le développement de ZES multi-sectorielles.

CONCLUSION PARTIELLE

L'expérience acquise par le Sénégal dans le déploiement des zones économiques spéciales constitue un atout de taille, en ce qu'elle permet de réorienter la stratégie de mise à l'échelle desdites zones. En effet, l'option de créer des zones aménagées et bénéficiant d'un régime dérogatoire pour accroître les investissements privés demeure toujours pertinente, au regard des enjeux de développement endogène porté par les pôles territoriaux et du caractère peu concurrentiel du droit commun fiscal et du travail.

Toutefois, il importe d'apporter les correctifs idoines au cadre juridique et au modèle d'affaire, et d'assurer l'aménagement primaire et la spécialisation des ZES. Dans cette lancée, il convient de promouvoir les partenariats public-privé dans les ZES, en s'appuyant sur une réforme foncière ambitieuse pour donner des titres de propriété aux populations selon un aménagement du territoire consensuel.

Par ailleurs, les ZES ont besoin de s'appuyer sur un leadership public fort pour incuber des écosystèmes d'affaires et des grappes de partenariats gagnant-gagnant. Dès lors, il importe d'insérer leur implantation dans les dynamiques de développement des territoires (plans de développement territorial, communal, d'aménagement du territoire...) pour favoriser une meilleure implication des collectivités territoriales et plus d'impacts socio-économiques.

Toujours au chapitre des recommandations, l'utilisation du Fonds souverain d'Investissements stratégiques (FONSIS) comme instrument de promotion du contenu local dans les ZES, avec une stratégie de vente progressive de ses actifs à des privés sénégalais ou investisseurs institutionnels sénégalais, est une voie à explorer. Enfin, la révision du cadre législatif et réglementaire régissant les dispositions dérogatoires en matière d'investissements, tel que le code des investissements, s'impose pour prendre en compte les orientations stratégiques de l'Etat en matière de territorialisation des investissements privés.

4. La revue des classements internationaux d'attractivité

Pour apprécier le positionnement du pays par rapport au reste du monde, les autorités ont privilégié depuis deux décennies une approche basée sur le suivi des classements internationaux d'attractivité, pour mieux orienter les initiatives d'investissements directs domestiques et étrangers. En effet, le Sénégal étant intégré dans une économie globalisée et concurrentielle, l'analyse des notations internationales peut permettre d'anticiper les mouvements de capitaux, les décisions d'investissements et, à terme, les tendances de la croissance économique et de la création d'emplois.

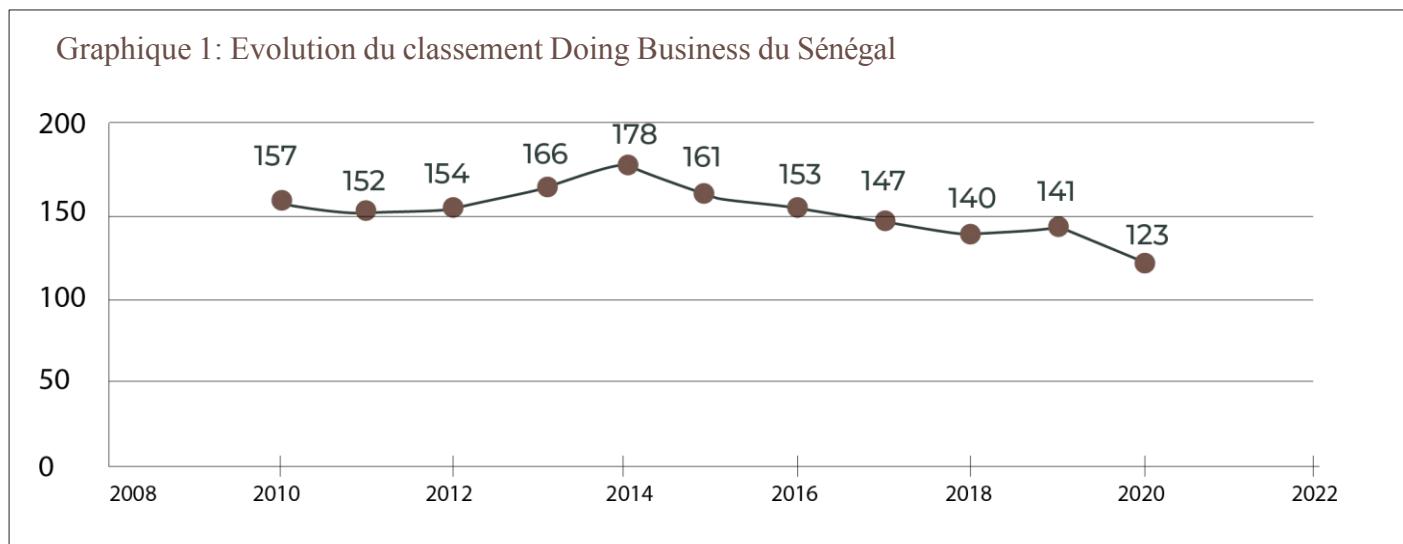
Ainsi, la revue des classements internationaux d'attractivité se focalise sur un échantillon de 5, parmi les rapports les plus représentatifs en termes de notoriété, de régularité dans leur production ou de couverture géographique.

La facilité de faire des affaires

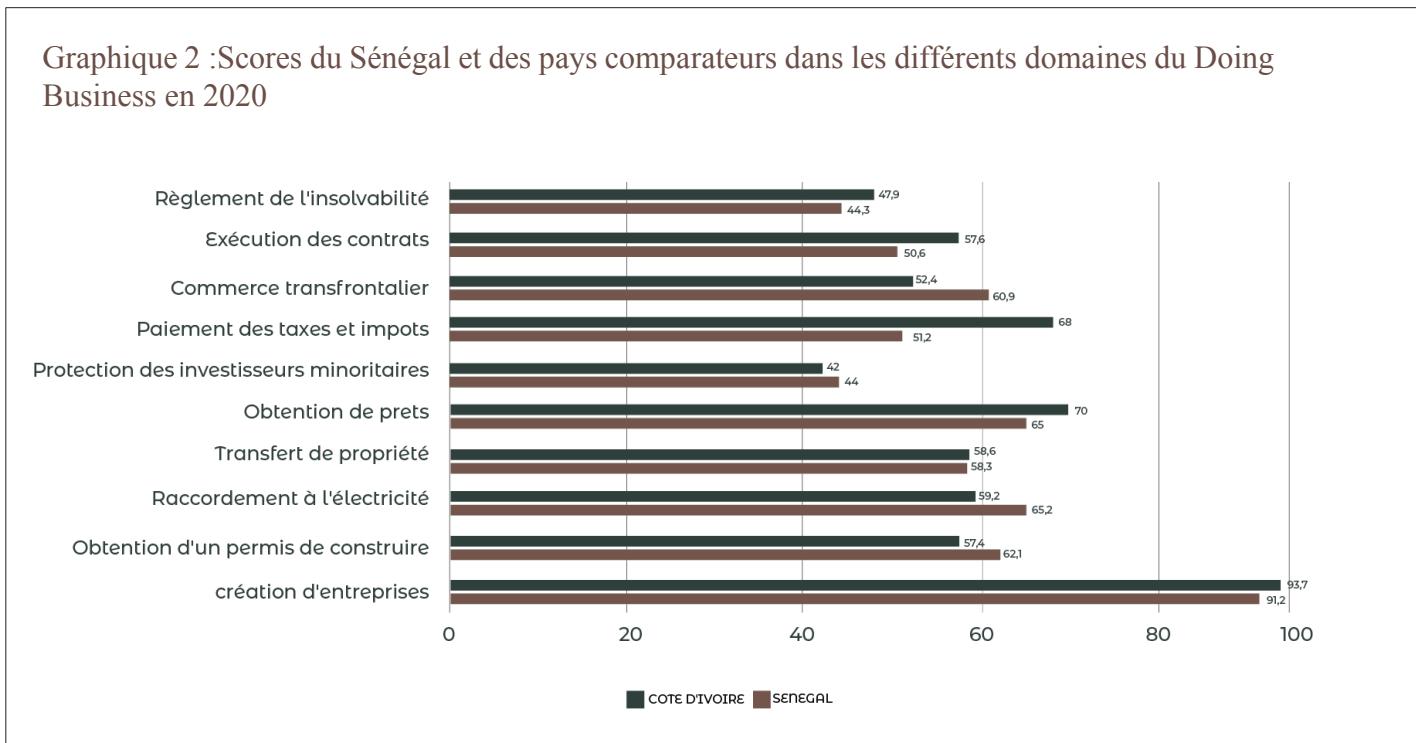
Le rapport Doing Business (DB), une étude annuelle du Groupe de la Banque Mondiale, analyse les règlementations qui s'appliquent aux entreprises d'une économie au cours de leur cycle de vie, notamment leurs phases de démarrage et d'exploitation, leurs échanges commerciaux transfrontaliers, le paiement de leurs impôts et taxes et leurs fermetures. Les résultats sont issus de l'appréciation des données relatives à 10 indicateurs par des experts de l'institution, aidés par les acteurs de l'environnement réglementaire. La création d'entreprise, le permis de construire, le transfert de propriété, l'obtention de crédit, la protection des investisseurs minoritaires, la fiscalité, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats, l'accès à l'électricité et le règlement de l'insolvabilité constituent les 10 indicateurs évalués.

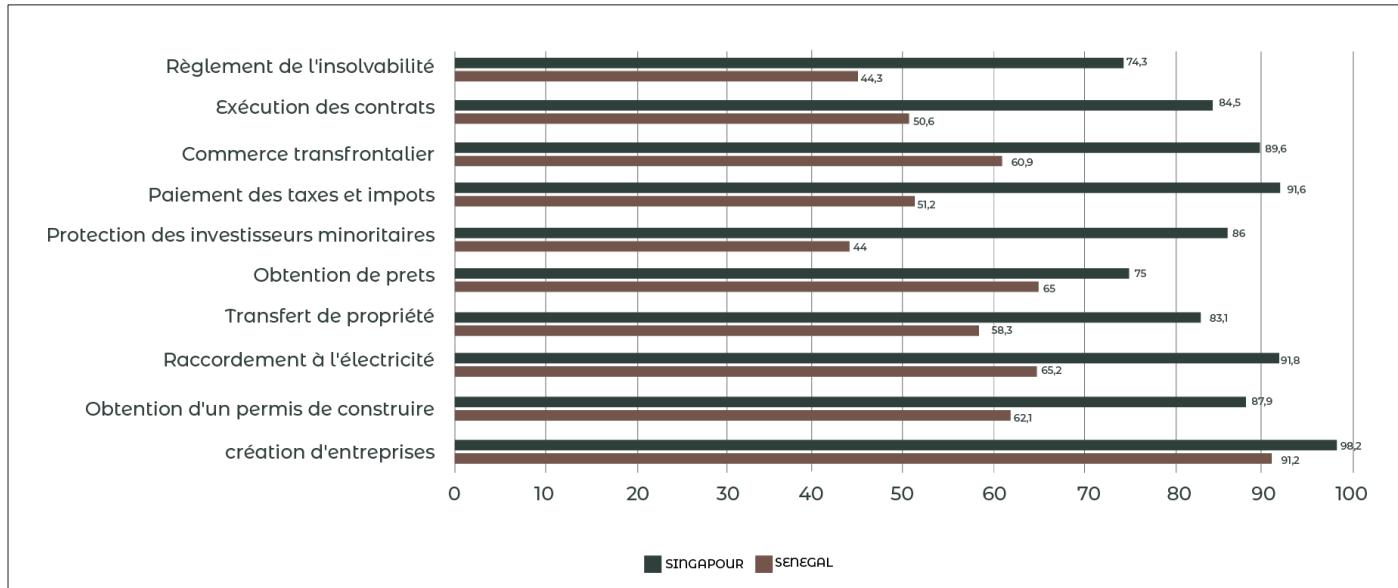
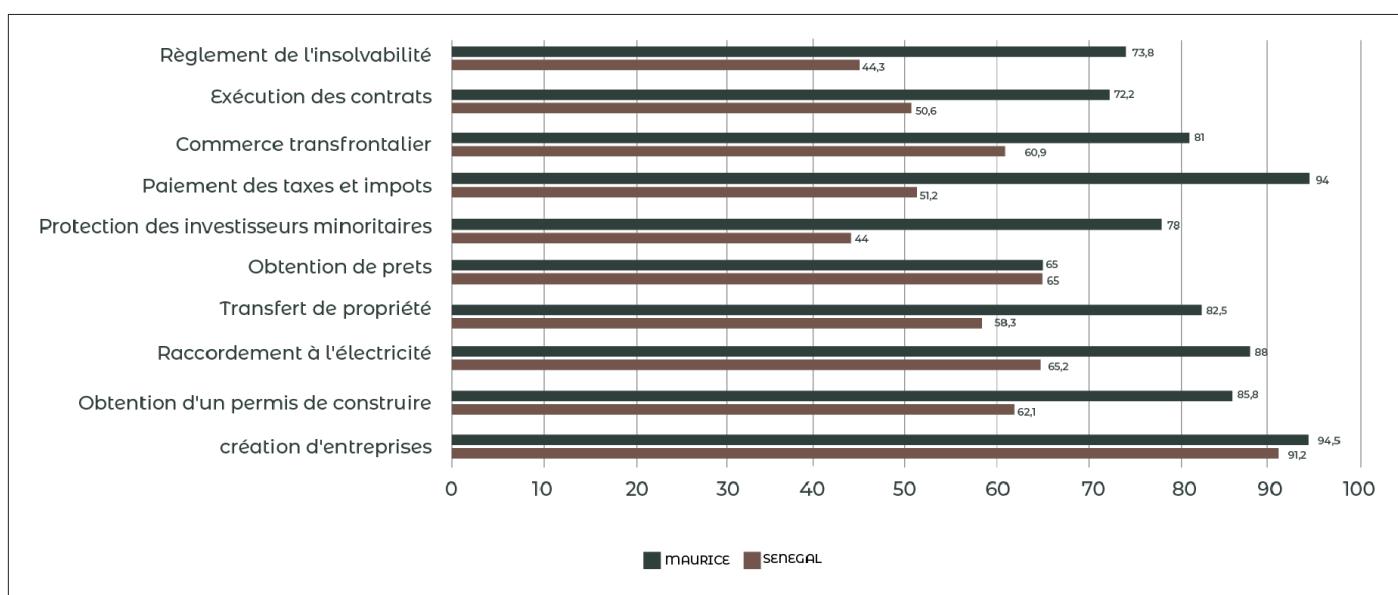
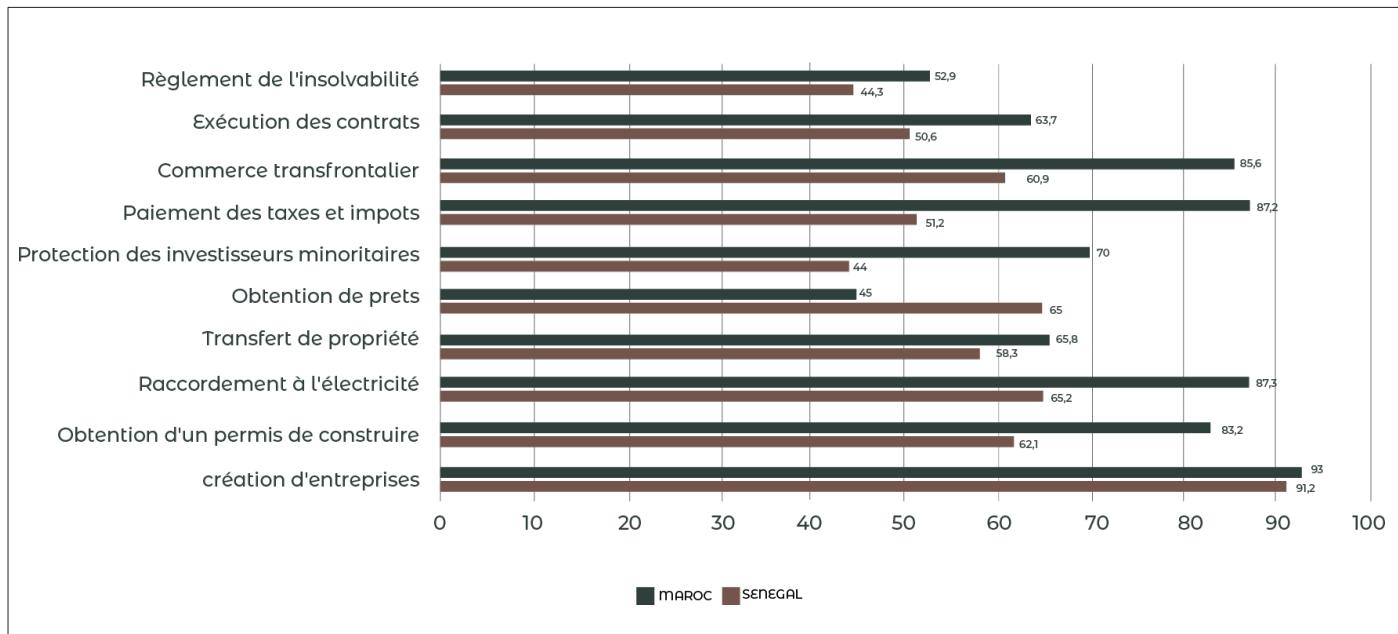
Dans le dernier rapport produit en 2020, le Sénégal était classé à la 123ème place sur les 190 pays et avait fait un gain de 8 places par rapport à 2019, avec un score de la distance à la frontière de 59,3% supérieur à la moyenne de la sous-région Afrique subsaharienne (51,8%). Le Sénégal avait amélioré ses performances sur 7 des 10 indicateurs passés en revue. Il a été reconnu comme faisant partie du top 3 des pays africains qui avaient le plus amélioré leur score, au même titre que le Rwanda et le Togo.

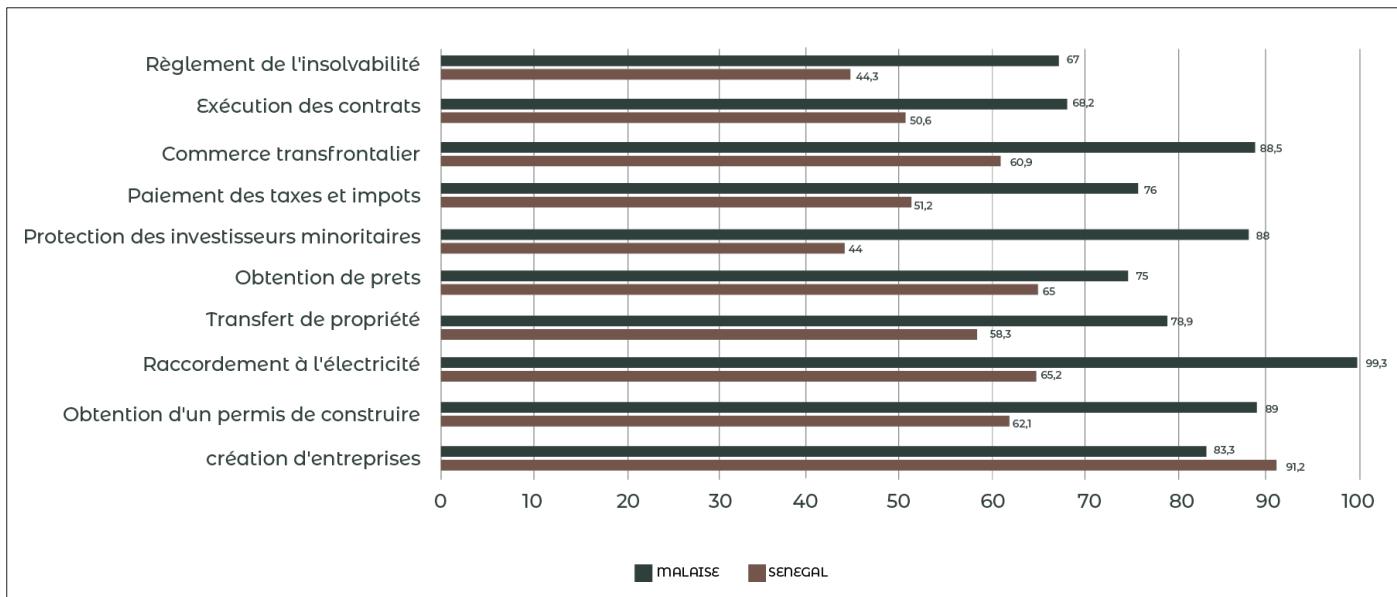
Toutefois, la cessation de la publication du rapport DB a été décrétée par le Groupe de la Banque Mondiale en 2021, du fait du signalement d'irrégularités de données dans les rapports de 2018 et 2020. L'année 2021 marque également le démarrage du processus d'élaboration d'une nouvelle publication sur l'environnement des affaires dénommée Business Ready (B-Ready) qui couvrira progressivement 50 économies, puis 110 économies et enfin 180 économies. Le B-Ready qui se veut une évaluation quantitative de l'environnement des affaires, se base sur une méthodologie axée sur 10 thèmes suivant le cycle de vie de l'entreprise (création d'entreprise, implantation des entreprises, services d'utilité publique, emploi, services financiers, commerce international, fiscalité, règlement des litiges, marché et concurrence, insolvabilité des entreprises). Pour chaque thème, seront inclus des données sur 3 facteurs importants pour une économie moderne, à savoir l'adoption du numérique, la durabilité environnementale et la participation des femmes.



Source : Rapport Doing Business 2020



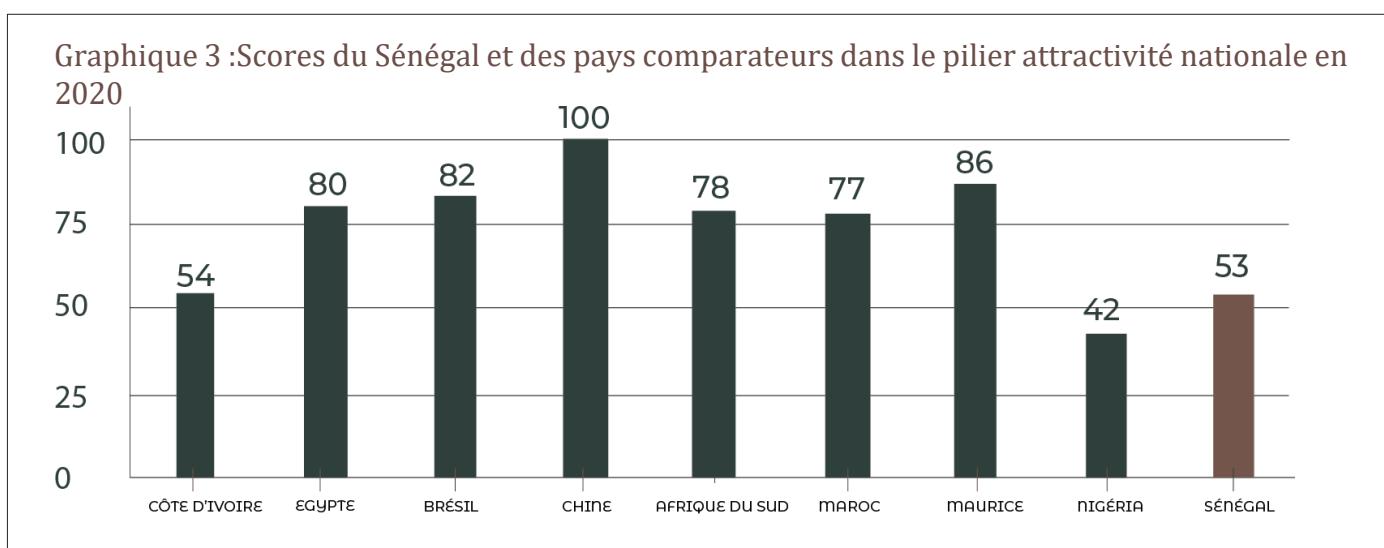




Source : Rapport Doing Business 2020

L'attractivité selon l'Observatoire de la Compétitivité Durable (OCD)

L'OCD fait un classement permettant de mesurer les forces et les faiblesses économiques de 54 pays africains, sur la base d'un indice calculé en considération de 3 axes thématiques : la vulnérabilité, l'attractivité et la compétitivité-prix. En particulier, le score global d'attractivité est défini entre 0 et 100. Le score le plus élevé traduit la meilleure situation. Suivant cet indice, l'attractivité est assimilable à une performance du territoire que l'on évalue à l'aune des scores des 4 rubriques que sont le marché, le capital humain et financier, les infrastructures, la gouvernance politique et économique. En 2020, le score global d'attractivité du Sénégal s'établit à 53, avec des scores intermédiaires de 46, 42, 32 et 73 respectivement pour les composantes relatives aux infrastructures, au marché, au capital humain et financier, et à la gouvernance politique et économique.



Source : Observatoire de la Compétitivité Durable (OCD)

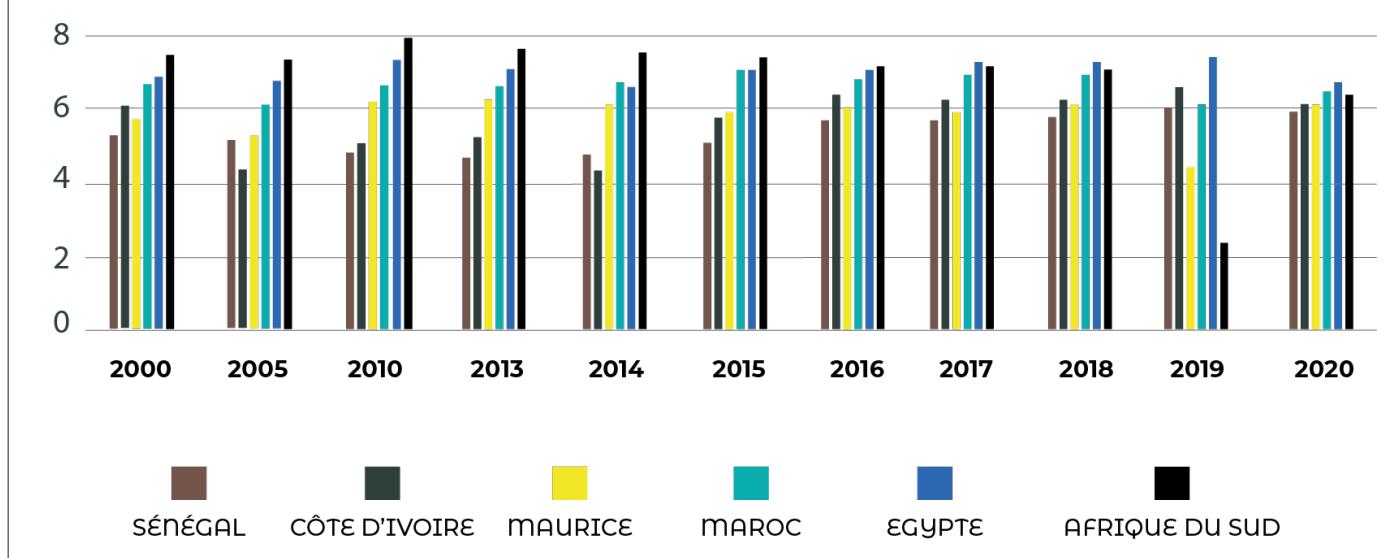
L'attractivité selon la Rand Merchant Bank

La Rand Merchant Bank (RMB), une banque sud-africaine créée en 1977, a initié une série de rapports sur les destinations d'investissement en Afrique. Le classement des 31 pays effectué dans l'édition 2024 dudit rapport se base sur un score d'attractivité pour les investissements compris entre 3 et -3 et calculé à partir de 20 indicateurs regroupés en 4 piliers. Ces piliers sont (i) Performance et Potentiel économiques (35% du score), (ii) Accessibilité des marchés et Innovation (20% du score), (iii) Stabilité économique et Climat de l'investissement (25% du score), et (iv) Développement social et humain (20% du score).

Ainsi, le Sénégal maintient sa place dans le top 10 des destinations d'investissement africaines en 2023 et 2024, avec un classement constant de 8ème sur 31 pays, alors que son score a progressé de 0.16 à 0.18. Il se positionne à la 1ère place en Afrique de l'Ouest, mais est devancé respectivement par les Seychelles, l'Île Maurice, l'Egypte, l'Afrique du Sud, le Maroc, le Ghana et la Tunisie. Ce classement du Sénégal découle principalement de ses performances et son potentiel économiques, avec notamment des prévisions robustes de croissance jusqu'en 2028, dans un contexte marqué par la production du pétrole et du gaz.

Par ailleurs, dans les éditions précédentes du rapport RMB qui couvraient les 54 pays d'Afrique, la méthodologie d'élaboration du score d'attractivité était basée sur une moyenne des scores pour les piliers Activité économique (50% du score) et Environnement des affaires (50% du score), avec une série de 6 indicateurs (la taille du marché, la croissance du marché, l'indice Doing Business, l'indice de compétitivité globale, l'indice de perception de la corruption et l'indice de liberté économique). Suivant cette notation entre 2000 et 2020, l'attractivité du Sénégal avait enregistré des progrès, avec un score passant de 4.6/10 à 5.2/10.

Graphique 4 : Evolution des scores d'attractivité du Sénégal et des pays comparateurs



Source : Rand Merchant Bank, calculs CAC

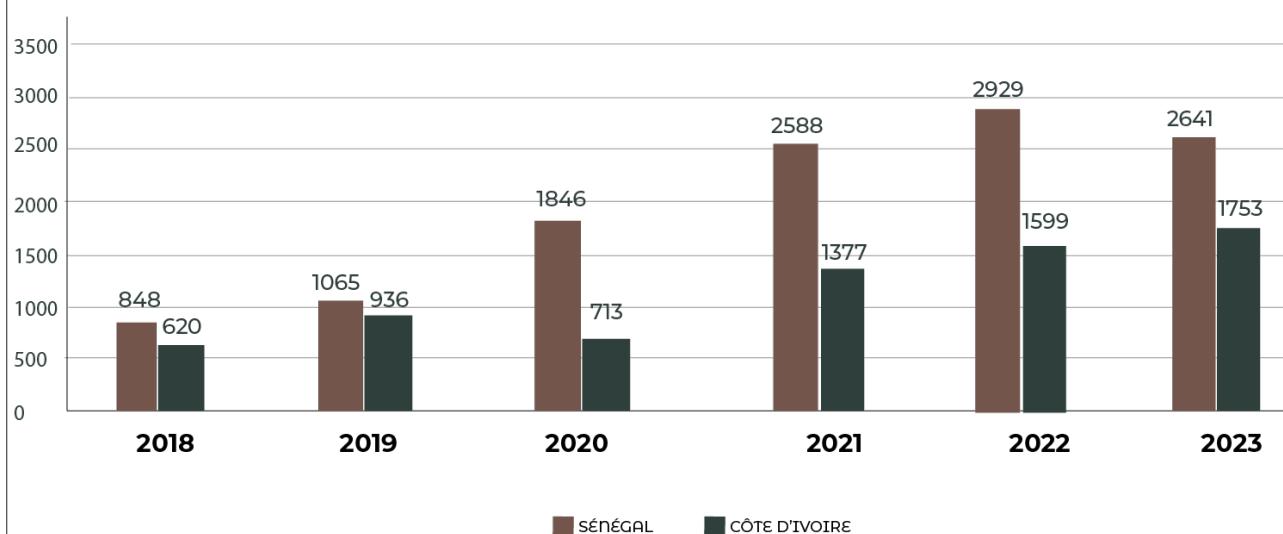
L'attraction des investissements directs étrangers (IDE)

La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) publie régulièrement le rapport sur l'investissement dans le monde qui classe les pays selon les IDE reçus relativement à leur taille et informe donc sur l'attractivité du pays vis-à-vis des investisseurs étrangers. Pour le Sénégal, les flux entrants d'IDE ont plus que doublé, le faisant passer de la 13ème place des pays hôte des IDE au niveau continental en 2018, à la 5ème place en 2023, derrière respectivement l'Egypte, l'Afrique du Sud, l'Ethiopie et l'Ouganda.

Dans l'espace CEDEAO, le Sénégal est le 1er pays bénéficiaire d'IDE (2,641 milliards USD) suivi du Nigéria (1,873 milliards USD) et de la Côte d'Ivoire (1,753 milliards USD). Depuis 2018, le Sénégal a largement dépassé la Côte d'Ivoire, première puissance économique de la zone UEMOA, sur les entrées d'IDE. Le stock d'IDE entrants en pourcentage du PIB, pour sa part, est passé de 27,7% en 2019 à 52,1% en 2023. Enfin, il est ressorti du rapport que les principales économies qui investissent sur le continent, en termes de stock d'IDE, sont le Royaume des Pays-Bas, la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Chine.

Du reste, les IDE reçus ont été, pour l'essentiel, orientés vers les secteurs des mines, du pétrole et du gaz, avec une part moyenne de 36,3% du total. Les secteurs de l'industrie manufacturière et de l'agriculture ont capté, en moyenne, respectivement 10,3% et 2,1% des IDE sur la période 2014-2021⁷. Cette faible orientation des investissements étrangers vers les secteurs à forte valeur ajoutée affecte leurs capacités à propulser les bases productives de l'économie.

Graphique 5 : Evolution des flux entrants d'IDE (million USD) du Sénégal et de la Côte d'Ivoire



Source : Rapport CNUCED 2024

La liberté économique⁸

La liberté économique promeut que les personnalités physiques ou morales (i) aient la possibilité de créer et gérer des entreprises, de développer des idées innovantes ; (ii) soient en mesure de posséder des biens et des ressources et de les utiliser comme ils le souhaitent, sans crainte de confiscation injuste ou d'expropriation ; (iii) puissent accéder aux marchés sans restrictions excessives afin de concurrencer celles qui sont déjà établies ; et (iv) aient la possibilité de choisir comment utiliser

⁷ DGPPE/MEPC

⁸ Etude « La liberté économique au Sénégal : enjeux, profil et perspectives », MEPC 2024

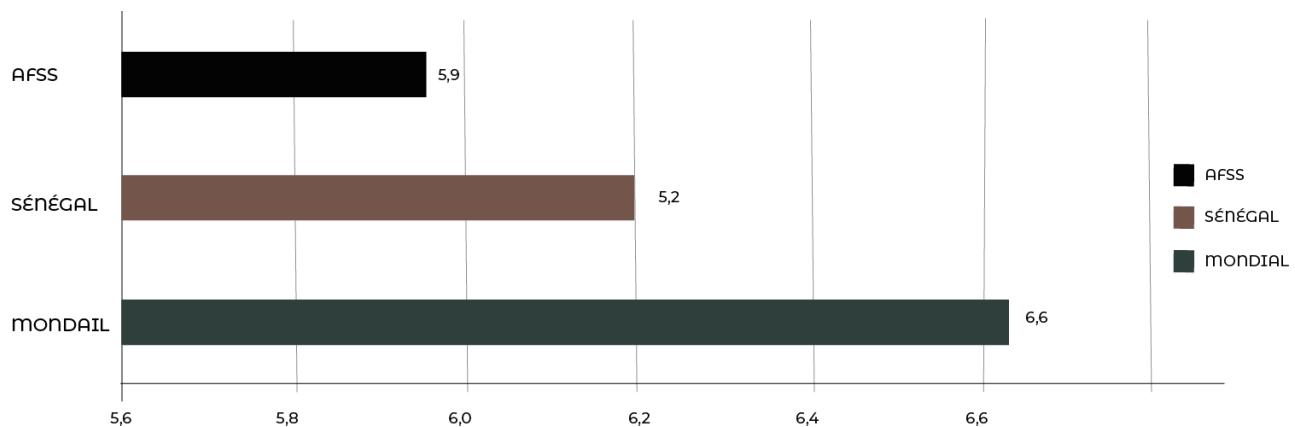
leurs ressources pour produire, consommer, investir ou épargner. Cela inclut le droit de choisir son emploi, ses partenaires commerciaux, ses fournisseurs et ses produits. Des analyses empiriques ont montré une corrélation positive entre la liberté économique et l'attractivité des IDE.

L'indice de liberté économique mondial (EFW) de l'Institut Fraser est une évaluation quantitative annuelle de la notion dans les pays sous revue. Il a été publié pour la première fois en 1996 et est régulièrement mis à jour pour inclure de nouveaux pays, mais aussi apporter des améliorations méthodologiques qui affinent l'évaluation et améliorent la robustesse. L'indice attribue à chaque pays un score exprimé sur une échelle de 0 à 10, où le score le plus élevé indique un plus grand degré de liberté économique. Le score est basé sur une évaluation de 5 grands domaines, constitués de 26 sous-composantes qui regroupent 44 variables distinctes.

Le 1er domaine de l'indice est relatif à la « taille du gouvernement », dont les composantes évaluent globalement dans quelle mesure un pays s'appuie sur le choix personnel et les marchés plutôt que sur les budgets gouvernementaux et la prise de décision politique. Le 2ème domaine de l'indice de Fraser concerne le « système juridique et la sécurité des droits de propriétés » qui apprécie la protection des personnes et de leurs biens acquis légitimement, soit la plus importante fonction d'un gouvernement. Les principaux éléments d'un système juridique conforme à la liberté économique sont l'état de droit, la sécurité des droits de propriété, une judicature indépendante et impartiale et l'application impartiale et efficace de la loi. Pour obtenir une note élevée dans le 3ème domaine de « la santé de la monnaie », un pays doit suivre des politiques et adopter des institutions qui conduisent à des taux d'inflation faibles (et stables) et éviter les règlementations qui limitent la possibilité d'utiliser des devises alternatives. Pour sa part, le 4ème domaine est relatif à « la liberté de commerce international » et regroupe des composantes conçues pour mesurer la grande variété de contraintes qui affectent les échanges internationaux. Quant au 5ème domaine de « la règlementation », il se concentre sur les contraintes réglementaires qui limitent la liberté d'échange sur les marchés du crédit, du travail et des produits.

Selon l'Institut Fraser, en 2021, le score de liberté économique du Sénégal s'est situé à 6,20 sur 10, plaçant le pays au 110ème rang mondial sur 165, parmi les pays du troisième quartile, dits « modérément libres ». Il a augmenté de 0,05 point par rapport à 2020 entraînant un gain de 3 places. En Afrique subsaharienne (AFSS), le Sénégal se positionne au 15ème rang sur 44 pays, en termes de liberté économique, contre une 7ème place dans la zone CEDEAO, derrière le Cap vert, la Gambie, le Nigéria, le Bénin, le Ghana et le Togo. Le score de liberté économique du pays est inférieur à la moyenne mondiale et supérieur à celle de l'Afrique subsaharienne.

Graphique 6: Score de liberté économique du Sénégal, la moyenne mondiale et celle de l'Afrique subsaharienne en 2021



Sources : Institut Fraser, calculs des auteurs

CONCLUSION PARTIELLE

Le Sénégal est un pays attractif pour les investissements privés, au regard des classements internationaux. Seulement, la consolidation du dispositif de suivi de l'attractivité aux plans national et territorial demeure un enjeu majeur pour l'Etat. En effet, la multiplicité des classements et des indices d'attractivité au plan international met en exergue l'impératif d'aligner ces concepts aux réalités socio-économiques et environnementales des pays africains, d'une part, et d'internaliser le suivi par des métriques fiables, d'autre part. Au demeurant, en complément du suivi des IDE engrangés, il importe de mettre en place un dispositif de suivi consolidé des investissements directs domestiques, afin de dresser un profil exhaustif de l'attractivité du Sénégal.

II. COMPETITIVITE NATIONALE

La notion de compétitivité, qui peut s'appliquer à une entreprise, une branche, une filière ou chaîne de valeur, un secteur, un territoire ou un pays, a fait l'objet de définitions multiples et évolutives dans la littérature économique. Pour référence, la compétitivité d'une nation est définie par la CNUCED comme étant « son aptitude à produire des biens et services qui supportent l'épreuve des marchés internationaux tout en maintenant et en relevant à long terme le revenu réel de la population ». L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) définit la compétitivité comme « la mesure dans laquelle un pays produit des biens et des services qui supportent la concurrence internationale tout en maintenant et en accroissant simultanément le revenu réel intérieur ». Pour le Forum économique mondial, la compétitivité est « déterminée par les institutions, les politiques et les facteurs responsables de l'accroissement de la productivité d'un pays, c'est-à-dire la valeur générée par unité de combinaison productive de ressources ».

Le Sénégal n'a pas fait exception s'agissant des mutations de la définition de la compétitivité nationale. En effet, l'approche a évolué dans les cadres d'analyse de la compétitivité nationale. En 2011, la compétitivité nationale avait été définie dans le Rapport national sur la compétitivité du Sénégal comme « la capacité d'un pays à atteindre une croissance soutenue de la productivité de son économie qui contribue à relever le niveau de vie de sa population ».

Actuellement, la compétitivité nationale y est appréhendée à partir de 3 catégories d'indicateurs : (i) les indicateurs rendant compte du produit de la compétitivité à travers les performances en matière de croissance et développement économiques, de progrès social et de résilience environnementale; (ii) les indicateurs qui rendent compte de l'évolution des variables par lesquelles les gains de compétitivité sont traduits en performances économiques, sociales et environnementales ; (iii) les indicateurs qui rendent compte de la puissance des actions exercées sur les leviers ou fondamentaux de la compétitivité, principalement les institutions, les infrastructures, les ressources humaines et le financement.

S'agissant de l'analyse macroéconomique de la compétitivité, plusieurs approches sont utilisées, dont celles basées sur les performances du commerce extérieur, la compétitivité-prix et les déterminants de la compétitivité.

1. L'approche de la compétitivité-prix

Sur le plan macroéconomique, la compétitivité globale d'une économie est généralement appréhendée à travers l'évolution du taux de change effectif réel (TCER)⁹. Le TCER représente ainsi le prix relatif intérieur d'un pays comparé à la moyenne des prix de ses partenaires convertis en monnaie nationale. Il permet d'établir dans quelle mesure les variations des taux de change, des prix ou des coûts des partenaires et concurrents étrangers influencent la compétitivité du pays concerné. Une appréciation du TCER révèle une perte de compétitivité, alors qu'une dépréciation traduit des gains.

L'analyse de la compétitivité-prix de l'économie, à travers le TCER, montre que le Sénégal a enregistré globalement des pertes de compétitivité sur la période 2018-2024¹⁰ de l'ordre de 0,1% en raison, principalement, de l'appréciation du FCFA par rapport aux autres devises à hauteur 0,4%. Cette situation est, toutefois, atténuée par la variation du différentiel d'inflation favorable (-0,3%) vis-à-vis des principaux pays partenaires.

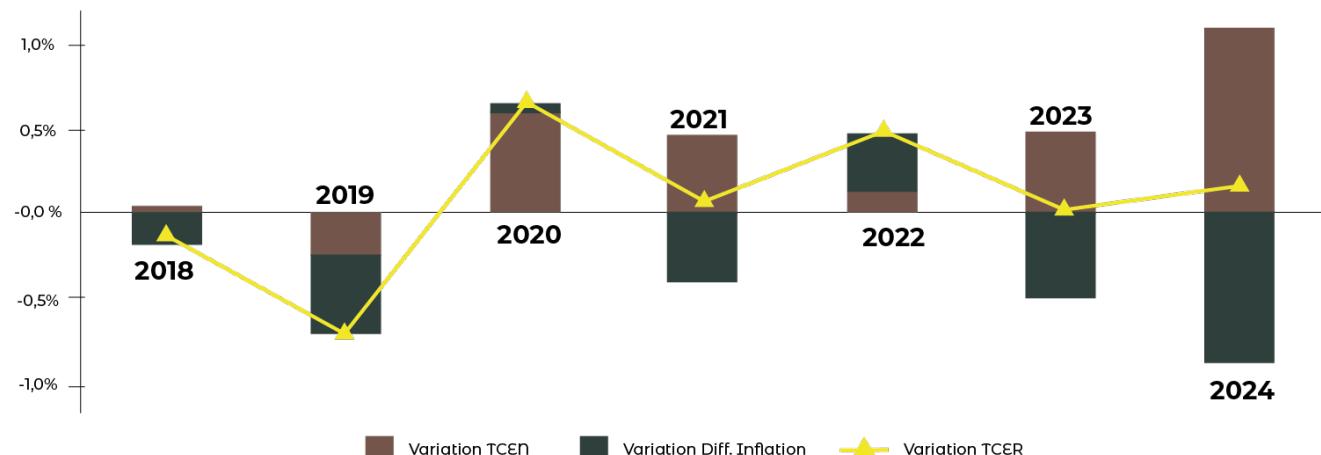
L'analyse de l'évolution moyenne sur la période sous revue masque des contrastes. En effet, sur la période 2018-2019, l'économie sénégalaise a enregistré des gains de compétitivité de 0,4%. Cette situation est expliquée par le différentiel d'inflation favorable (-0,3%) et la dépréciation du FCFA par rapport à la devise des pays partenaires commerciaux (-0,1%). En effet, le franc CFA s'est déprécié sur la période 2018-2019 par rapport au dollar (-2,3%), au livre sterling (-1,0%), au dollar canadien (-2,3%) et au yuan (-1,8%), tandis qu'il s'est apprécié par rapport au naira (+24,9%).

Sur la période 2020-2024, l'économie sénégalaise a enregistré, par contre, des pertes de compétitivité en moyenne de 0,3%. Cette situation est essentiellement expliquée par l'appréciation du FCFA par rapport aux devises des principaux pays clients et fournisseurs (+0,5%) atténuée, toutefois, par le différentiel d'inflation favorable de l'ordre de 0,3%. Sur la période 2020-2024, le franc CFA s'est apprécié par rapport au dollar US (+1,2%), au dollar canadien (+0,9%), au yuan (+0,8%) et à la livre sterling (+0,6%).

⁹Le TCER est obtenu en multipliant le taux de change effectif nominal vis-à-vis des monnaies des partenaires, cotées au certain, par le rapport des prix à la consommation du pays concerné à la moyenne géométrique des prix des partenaires commerciaux

¹⁰DPEE/DGPPE, MEPC

Graphique 7: Evolution mensuelle moyenne du TCER, du TCEN et du différentiel d'inflation



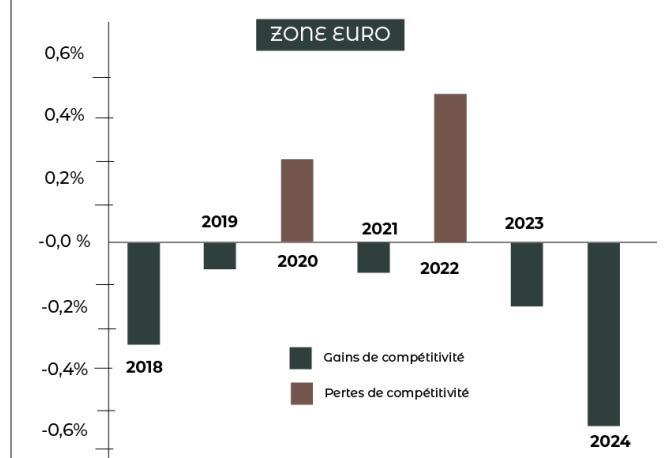
Source : DPEE

Par rapport aux pays partenaires de la zone UEMOA, la compétitivité-prix de l'économie sénégalaise est marquée généralement par des pertes de compétitivité, en raison principalement du différentiel d'inflation défavorable. Sur la période 2018-2024, les pertes de compétitivité sont estimées en moyenne à 0,1%. A l'inverse, par rapport à la zone euro, l'économie sénégalaise est généralement compétitive avec des gains de l'ordre de 4% en raison notamment du différentiel d'inflation favorable.

Graphique 8 : Compétitivité-prix par rapport à la zone UEMOA



Graphique 9 : Compétitivité-prix par rapport à la zone Euro



Source : DPEE

Source : DPEE

2. L'approche des déterminants de la compétitivité

A. Les facteurs de production

Le travail

S'agissant du coût minimal du travail, l'analyse comparative du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) en 2023 montre qu'au sein de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire est le pays le moins compétitif. Il est suivi du Sénégal, puis de la Guinée Bissau et du Togo. Comparativement aux autres pays africains (hors UEMOA) en 2023, le SMIG au Maroc est estimé à 190 120¹¹ FCFA.

Tableau 3 :Evolution du SMIG (FCFA/mois) au Sénégal et dans les pays comparateurs

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
2001	25 000	28 778	36 607	15 932	24 730	18 898	36 243	13 757
2011	31 625	32 572	36 607	30 000	28 460	28 353	36 243	28 000
2023	52 000	45 000	75 000	59 000	40 000	30 047	64 257	52 500

Sources : BCEAO, www.wageindicator.org

Selon le rapport de la Banque de données économiques et financières de l'ANSD, la productivité du travail¹² est de 1,7 en 2023 contre 1,9 en 2022, soit un recul de 0,2%¹³. Cette situation est induite par la baisse de la valeur ajoutée (-2,7%) qui contraste avec l'effet de l'augmentation des charges du personnel (+6,9%). Au niveau sectoriel, la productivité du travail a fléchi dans les BTP (-0,5 point), les industries (-0,4 point) et a stagné dans le commerce et les services.

Le capital

L'analyse comparative du coût du capital, mesuré par le taux d'intérêt appliqué aux opérations de crédits, souligne la position compétitive du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, qui enregistrent les taux les moins élevés de la zone UEMOA. Le Niger, pour sa part, demeure le moins compétitif en 2024.

¹¹ SMIG mensuel dans le secteur privé non agricole : 3120 MAD (taux de conversion : 1 MAD= 60.9 XOF)

¹² Productivité du travail = valeur ajoutée / masse salariale

¹³ Rapport BDEF versions définitive 2022 et provisoire 2023, ANSD

Tableau 4 : Evolution du taux d'intérêt débiteur moyen (en %) au Sénégal et dans les pays comparateurs

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
2011	11,18	9,43	7,91	10,63	9,25	11,22	6,61	9,54
2021	6,91	6,75	5,58	8,86	7,59	8,14	5,76	7,54
2024 (Juin)	7,39	7,71	6,97	8,83	7,32	8,89	6,68	7,84

Source : BCEAO

Au Sénégal, la productivité du capital¹⁴ qui mesure l'efficacité avec laquelle les entreprises utilisent le capital pour créer de la richesse, s'est dégradée de 0,5 point passant de 2,5 en 2022 à 2,0 en 2023¹⁵. Une situation similaire est enregistrée dans les BTP (-0,8 point), les industries (-0,5 point), le commerce (-0,2 point) et dans les services (-0,1 point).

S'agissant des conditions de financement, le poids des dettes financières a poursuivi son augmentation amorcée depuis 2019 en ressortant à 32,6% en 2023 après 30,9% en 2022, 27,6% en 2021 et 26,2% en 2020. En revanche, la capacité de remboursement des dettes a baissé de 3,0 points en s'établissant à 14,3% en 2023. Cette situation serait tributaire de l'augmentation des dettes financières (+13,3%) et de la baisse de la Capacité d'Autofinancement Global (-6,3%). L'autonomie financière des entreprises formelles a chuté de 1,0 point en 2023 en se chiffrant à 45,4%. En plus, le ratio de solvabilité a augmenté de 0,4 point en se situant à 14,8% en 2023.

L'énergie

La tarification de l'électricité au Sénégal est encadrée et officiellement communiquée par la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE) qui fixe la grille suivant les niveaux de tension basse, moyenne et haute. La clientèle des tranches moyenne tension et haute tension est essentiellement constituée par des entreprises.

Entre 2009 et 2023, le tarif général moyen a enregistré une hausse de 32.79 FCFA et 19.2 FCFA respectivement pour la moyenne tension et la haute tension. Comparativement aux pays de l'UEMOA en 2023, le prix de l'électricité moyenne tension au Sénégal est le plus cher, suivi de la Côte d'Ivoire, du Burkina et du Togo. Le Maroc et l'Ile Maurice sont les plus compétitifs au niveau africain.

¹⁴ Productivité du capital = valeur ajoutée / amortissements

¹⁵ Rapport BDEF versions définitive 2022 et provisoire 2023, ANSD

Tableau 5 :Evolution du prix de l'électricité (FCFA/Kwh) au Sénégal

	2009	2017	2023
Livraison en Moyenne Tension			
Tarif Général moyen (FCFA/kWh)	115.49	104.40	148.28
Prime fixe mensuelle (FCFA/kWh)	4022.8	3636.45	4093.6
Livraison en Haute Tension			
Tarif Général moyen (FCFA/kWh)	70.77	63.98	89.97
Prime fixe mensuelle (FCFA/kWh)	9855.45	8908.92	10028.9

Source : Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE)

Tableau 6 :Prix de l'électricité (FCFA/Kwh) dans les pays comparateurs en 2023

	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Togo	Maroc	Maurice	Afrique du SUD
Tarif Entreprises (dec. 2023)	131. 000	141.750	94.930	106.930	70.88	76.79	106.33

Source : www.globalpetrolprices.com

L'analyse comparative de l'évolution du prix à la pompe de l'essence super dans les pays de l'UEMOA met en exergue une tendance globalement haussière sur la période 2012-2024, à l'exception de la Guinée-Bissau et du Niger. Le Sénégal se singularise par sa position permanente de pays le moins compétitif en termes de prix. Il est suivi en 2024 de la Côte d'Ivoire, du Burkina et du Mali.

S'agissant du gasoil, le trio de tête des pays les moins compétitifs en termes de prix à la pompe est constitué en 2024 du Mali, du Togo et de la Guinée Bissau. Ils sont suivis par le Sénégal qui se place en 4ème position des pays les moins compétitifs, malgré une baisse de 33 FCFA entre 2012 et 2024.

Tableau 7 : Evolution du prix à la pompe de l'essence super (FCFA/litre) au Sénégal et dans les pays comparateurs

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
2012	594	718	774	790	701	579	859	595
2023	650	750	775	760	811	540	990	700
janv. 2024	680	850	875	760	811	540	990	700

Source : BCEAO

Tableau 8 : Evolution du prix à la pompe du gasoil (FCFA/litre) au Sénégal et dans les pays comparateurs

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
2012	621	643	615	725	616	570	788	629
2023	700	675	655	766	809	668	755	775
janv. 2024	700	675	715	766	809	668	755	775

Source : BCEAO

L'Etat du Sénégal a mis en place une politique de subventions au secteur de l'énergie pour l'électricité, certains produits pétroliers (le supercarburant et le gasoil) et le gaz butane, dans l'optique de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises. La subvention de l'électricité prend la forme d'une compensation tarifaire à verser à la SENELEC, tandis que celle des produits pétroliers et du gaz prend la forme d'un remboursement des pertes commerciales supportées par les compagnies. Ces subventions à l'énergie qui ont atteint un montant de 750 milliards FCFA (4,35% du PIB) en 2022, 824,6 milliards FCFA (4,41% du PIB) en 2023 et 504 milliards FCFA (2,47% du PIB) en 2024, sont projetées à 357,3 milliards FCFA (1,59% du PIB) en 2025¹⁶.

¹⁶ DPEE/DGPPE

Dans une démarche de rationalisation de ces subventions, les autorités avaient établi en 2022 une feuille de route pour leur élimination graduelle sur les 3 produits que sont l'électricité, le supercarburant et le gasoil. Concernant le volet relatif au secteur privé de ladite politique de subvention, la feuille de route avait prévu une augmentation en 2023 des tarifs de l'électricité de 63 FCFA/Kwh et 64.6 FCFA/ Kwh, respectivement pour les clients des tranches moyenne tension et haute tension. S'agissant des produits pétroliers, une hausse de 100 FCFA a été instituée en 2023 pour les prix du gasoil et du supercarburant qui ont atteint respectivement 755 FCFA/litre et 990 FCFA/litre.

Pour atténuer l'impact potentiel de l'élimination graduelle de ces subventions sur la compétitivité des entreprises, la feuille de route avait proposé d'engager des discussions avec le secteur privé pour la mise en place de mesures d'accompagnement telles que des différends de paiements d'impôts, des avantages fonciers, des prêts bancaires garantis par l'Etat, des subventions directes aux transporteurs (transport public de voyageurs) etc. En outre, le démarrage de la production du pétrole et gaz en 2024 ouvre des perspectives pour la compétitivité du secteur de l'énergie, avec notamment une baisse attendue des prix de l'électricité.

Encadré 2: Structure des prix de l'essence et du gasoil dans les pays de l'UEMOA¹⁷

Globalement au niveau de l'Union, il a été noté que la structure¹⁸ des prix des produits pétroliers est composée essentiellement de quatre éléments à savoir : le coût CAF (coût, assurance, fret) rendu dépôt, les coûts d'approche, la fiscalité et la parafiscalité, ainsi que les marges des distributeurs et des détaillants. Toutefois, pour le besoin de comparabilité entre les pays, il a été retenu trois grandes composantes pour l'essence et le gasoil, à savoir le coût CAF, la fiscalité et la parafiscalité ainsi que les marges.

En ce qui concerne l'essence super, l'examen de la structure des prix fait ressortir la répartition ci-après :

- Pour le prix CAF, l'analyse des informations disponibles montre que les prix de base sont relativement proches dans les pays de l'Union, du fait que l'ensemble des Etats de l'Union sont des importateurs nets de produits pétroliers. Toutefois, depuis la mise en place de sa raffinerie en 2012, le Niger assure la totalité de ses besoins internes en hydrocarbure à partir de sa propre production. Au niveau global de l'Union, les prix CAF représentent environ 43% du prix TTC de l'essence vendu à la pompe. Ils varient de 41,4% au Sénégal à 41,9% au Bénin, et se situent à 47,4% au Burkina. En Côte d'Ivoire et au Niger, le prix CAF atteint jusqu'à 68% et 60% respectivement.
- Relativement à la composante fiscalité et parafiscalité, elle est constituée notamment de droits de douane, des taxes à l'importation, de la TVA, de la taxe sur les produits pétroliers, des taxes spécifiques, ainsi que de la subvention et la redevance. L'ensemble des taxes représente environ 45% du prix TTC de l'essence vendu à la pompe dans les Etats. Par pays, il ressort que la fiscalité et la parafiscalité représentent 49,6% au Bénin, 47,7% au Sénégal et 44,2% au Burkina. Par contre, elle est moins élevée en Côte d'Ivoire (19,6%) et au Niger (35,7%).
- Quant aux marges distributeurs et détaillants, elles sont évaluées à environ 10% du prix à la pompe de l'essence dans les pays de l'Union.

Concernant le gasoil, l'examen de la structure des prix fait ressortir la répartition ci-après :

- Pour le prix CAF, l'examen des données indique qu'il représente environ 50% du prix TTC du gasoil vendu à la pompe. Il représente 40,2% au Bénin, 49,1% au Niger, 50,6% au Sénégal et 51,6% au Burkina.
- Quant à la fiscalité et la parafiscalité, elles représentent moins de 40% au Burkina, au Sénégal et au Niger. Au Bénin et en Côte d'Ivoire, elles se situent au-dessous de 50% du prix TTC du gasoil.
- S'agissant des marges distributeurs et détaillants, elles sont évaluées à environ 10% du prix à la pompe du gasoil dans les pays de l'Union.

En somme, il ressort de l'analyse des informations disponibles que la structure des prix est relativement proche dans l'Union, notamment au Bénin, au Burkina et au Sénégal. Par ailleurs, l'analyse comparée de la structure des prix entre 2004 et 2022, indique une baisse de la fiscalité et la parafiscalité au Burkina et au Sénégal. En effet, les taxes et autres droits dans ces deux pays sont passés respectivement de 56,3% et 53,1% en 2004 à 44,2% et 47,7% en 2022.

¹⁷ Etude « Degré de transmission des prix internationaux aux prix domestiques dans l'UEMOA », Août 2023

¹⁸ La structure des prix présentée dans l'étude date du 2 mars 2022 au Bénin, du 1er mai 2022 en Côte d'Ivoire, du 11 mai au Burkina, du 29 juin au Mali et du 31 juillet 2022 au Niger. Au Sénégal, elle date du 11 décembre 2021.

B. Infrastructures et facilitation du commerce¹⁹

La compétitivité nationale est influencée par le niveau de développement et la qualité des infrastructures. Parmi les infrastructures, les effets les plus déterminants sont ceux de la qualité des routes, des infrastructures ferroviaires, du transport aérien, des infrastructures de télécommunication et de la fourniture d'électricité. En effet, les infrastructures accroissent la productivité des travailleurs, de par leurs effets indirects. Elles permettent aux entreprises de générer une capacité de production additionnelle et réduisent les coûts de transactions, y compris à travers leurs effets directs. Elles favorisent également la compétitivité des territoires et la territorialisation des politiques publiques.

En outre, le stock d'infrastructures en place a un effet positif et significatif sur la croissance économique à long terme. La quantité et la qualité des infrastructures ont un impact négatif robuste sur les inégalités dans la répartition des revenus. Particulièrement, les infrastructures contribuent plus que proportionnellement à relever les revenus des populations pauvres.

Ainsi, l'indice de performance logistique globale a très légèrement baissé, en passant de 2,37 à 2,25 sur une échelle de 5, entre 2007 et 2018. Par rapport aux pays de comparaison, le Sénégal a les performances logistiques les plus faibles, notamment sous l'effet de la mauvaise appréciation faite sur les infrastructures de transport et de commerce et sur les infrastructures ferroviaires. Les performances dans les infrastructures ferroviaires sont de même niveau que celles observées dans les pays de la tranche inférieure des économies à revenus intermédiaires.

Infrastructures de transport

Depuis 2014, le Sénégal a fait d'importants efforts pour étendre le réseau routier en termes de routes bitumées et d'autoroutes supplémentaires. Aussi, faut-il souligner le développement de grands projets routiers et autoroutiers, notamment au niveau des corridors internationaux, permettant de faire passer le linéaire de routes revêtues de 5 200 km en 2012 à 6 902 km en 2022. Sur la même période, le réseau autoroutier est passé de 35 km en 2012 à 268 km en 2022. En termes d'ouvrages d'arts, 18 ponts et autoponts ont été réalisés de 2016 à 2022. Au total, le pourcentage de routes revêtues en bon et moyen état est passé de 66% en 2013 à 84% en 2022. Sur la même période, le pourcentage de routes en terre, en bon et moyen états, est passé de 37% en 2013 à 58% en 2022.

Les appréciations faites sur les infrastructures routières au Sénégal sont au-dessus de la moyenne, à l'image de celles concernant les pays de la tranche inférieure des économies à revenus intermédiaires. Elles sont, toutefois, en retrait par rapport aux performances de la Côte d'Ivoire de plus d'un point sur une échelle à 7 niveaux, et de deux points par rapport à celles des pays développés.

A propos du volet ferroviaire, la phase 1 du Train Express Régional (TER) a été mise en service en décembre 2021 entre Dakar et Diamniadio, soit 37 km de rails à écartement standard. Pour le projet Dakar-Bamako, l'option retenue par l'Etat du Sénégal est la réhabilitation de la ligne historique Dakar-Tambacounda. L'arrivée du TER à l'Aéroport international Blaise DIAGNE (AIBD) permettra de disposer d'un linéaire de 55 km de voie à écartement standard, tandis que la phase 3 permettra de relier la ville de Thiès et la zone touristique de Saly.

¹⁹ CEPOD/MEPC

Infrastructures portuaires

Dans les pays développés ou en développement, la qualité des infrastructures portuaires a des effets positifs sur les performances logistiques qui, à leur tour, ont des effets positifs sur l'économie. Les effets positifs des infrastructures portuaires sur l'économie nationale passent par les performances logistiques mais également à travers les échanges extérieurs par voie maritime ou fluviale. A travers le monde, plus de 80%, parfois plus de 90% selon les années, du commerce extérieur se fait par voie maritime. Le Sénégal n'en fait pas exception.

Sur la côte ouest-africaine, on compte une vingtaine de ports dont les plus importants en termes d'activités sont les ports d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Dakar (Sénégal), de Lagos (Nigéria), de Lomé (Togo), de Conakry (Guinée) et de Tema (Ghana). Dans plusieurs classements internationaux, le Sénégal obtient avec les infrastructures portuaires son meilleur score en performances logistiques. Toutefois, il fait moins bien que la Côte d'Ivoire dont le score est comparable à celui des économies les plus avancées de l'échantillon de comparaison.

En 2023, selon l'indice de performance des ports, le Port autonome de Dakar (PAD) est classé à la 381ème place sur 405 ports dans le monde. Il reste loin derrière ceux d'Abidjan (353ème), de Conakry et Nouakchott. Le port de Lomé enregistre la meilleure performance sous-régionale, en se classant à la 318ème place.

Sur le plan de l'attractivité, les deux premières forces reconnues au PAD par les compagnies de navigation sont la proximité avec les principales routes maritimes et le tirant d'eau. A l'importation, le PAD présente les coûts de transport d'un conteneur les plus élevés après la Zambie. Il a les coûts les moins compétitifs en Afrique de l'Ouest, après les ports de la Côte d'Ivoire et du Nigéria qui présentent des coûts plus élevés. En revanche, le temps mis dans l'opération d'exportation ou d'importation et celui consacré à la préparation de la documentation requise est beaucoup plus faible pour le port de Dakar que les ports des autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

Infrastructures aéroportuaires

En 2016, le score attribué au Sénégal pour la qualité de ses infrastructures aéroportuaires est juste au niveau de la moyenne sur une échelle à 7 niveaux. Le Sénégal partage ce score avec les pays africains de la tranche inférieure des économies intermédiaires, avec l'exception notable de la Côte d'Ivoire. Le lancement en 2017 des activités de l'Aéroport international Blaise Diagne est une réponse à ces performances moyennes du Sénégal. En outre, du fait de son dimensionnement futuriste au regard du niveau de développement du pays, cela appelle à la mise en place d'une politique adaptée de promotion de l'économie du voyage, du tourisme et des exportations de biens comme de services aux personnes. En retour, les projets phares identifiés dans une perspective de hub régional ont tout à gagner de la meilleure qualité à tirer des infrastructures et des services aéroportuaires.

Infrastructures de fourniture d'énergie électrique

En 2022, la capacité d'électricité installée était de 1 814,4 MW, contre 898 MW en 2014. Environ 50% de cette capacité appartient à des producteurs indépendants qui vendent leur électricité exclusivement à la SENELEC. Par ailleurs, le Sénégal a réalisé d'importants investissements dans le domaine des infrastructures énergétiques, avec l'installation des centrales de Touba, de Kahone, de

Malicounda (solaire) et de Taiba Ndiaye. Cette dernière, d'une capacité de 158,7 MW, représente la plus grande centrale éolienne de l'Afrique de l'Ouest.

S'agissant de la qualité de la fourniture d'électricité, le Sénégal a rattrapé son retard sur les pays d'Afrique au Sud du Sahara à l'exception de la Côte d'Ivoire. Il lui revient de consolider les acquis et de s'employer à égaler les performances de la Côte d'Ivoire, voire celles de la Bulgarie ou de la Tunisie. En effet, des efforts considérables ont été notés pour réduire la durée des délestages de l'électricité. Cette dernière qui était de 79,1 heures en 2012 est évaluée à 2,2 heures en 2022. La proportion de la population ayant accès à l'électricité, quant à elle, est passée de 62% en 2015 à 86% en 2022.

Télécommunications et connectivité

La proportion de la population utilisant internet a atteint 97,1% de la population en 2022. Cette évolution s'explique par les efforts d'investissements engagés par l'Etat et les opérateurs du secteur dans les infrastructures de télécommunications, qui ont permis de disposer en 2022 d'un réseau de plus de 15 000 km de fibre optique sur l'ensemble du territoire, entraînant ainsi le développement considérable de nouveaux usages (e-commerce via les réseaux sociaux, services financiers digitaux, etc.). Sur le segment de la téléphonie mobile, le taux de pénétration du mobile est passé de 115,4% en 2021 à 117,6% en 2022.

En ce qui concerne le téléphone mobile, le Sénégal fait mieux que les pays africains de la tranche inférieure des économies à revenus intermédiaires. Toutefois, il a encore des efforts importants à faire par rapport à la moyenne de la CEDEAO, notamment par rapport à la Côte d'Ivoire et au Ghana. En termes d'opportunités, l'éducation numérique propose des solutions pour l'autonomisation des jeunes et des femmes, pendant que la télémédecine et les autres innovations numériques élargissent l'accès aux soins de santé. Enfin, la banque mobile s'avère être un moyen efficace d'amélioration de l'inclusion financière.

Avec une situation de désavantage compétitif dans les domaines des télécommunications, de la connectivité et de l'accessibilité-prix, le Sénégal mise sur un plan d'actions basé sur la Stratégie Sénégal numérique 2016-2025 afin de porter à 10% la part de l'économie numérique dans le PIB. Cependant, au vu des contraintes, cet objectif pourrait ne pas être atteint à la date ciblée.

C. GOUVERNANCE ET QUALITE DES INSTITUTIONS

Les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale montrent que le Sénégal figure parmi les pays dont l'action gouvernementale est considérée inefficace, malgré des efforts remarquables qui sont entrepris. D'ailleurs, suivant les données de Solability, les scores sur l'efficacité de la gouvernance au Sénégal sont passés de 44,2 en 2019 à 54,9 en 2023, soit une nette amélioration. Le rang du Sénégal est passé sur la période de 111 sur 135 pays à 66 sur 135 pays.

En termes d'orientation des indicateurs de la gouvernance et de l'Etat de droit, le Sénégal a néanmoins fait beaucoup d'efforts. Cependant, dans ces différents domaines, le pays figure encore dans le tiers médian des pays classés, à l'exception des domaines relatifs à l'efficience des dépenses publiques et à la fiabilité de la police. En revanche, pour les indicateurs relatifs au coût de l'insécurité pour les entreprises, des efforts sont encore à faire.

Relativement à l'indicateur « transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public », la Banque Mondiale confère au Sénégal un score de 3,6 sur 6. Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle l'exécutif peut être tenu responsable de l'utilisation des fonds et des résultats de ses actions par l'électorat, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, et la mesure dans laquelle les fonctionnaires de l'exécutif sont tenus de rendre compte des décisions administratives, de l'utilisation des ressources et des résultats obtenus. Les données de Transparency International confèrent au Sénégal, suivant l'indice de perception de la corruption de 2023, un score de 43 sur 100 et un classement au 70ème rang au niveau mondial. Les institutions publiques sont ainsi appelées à tirer parti d'un cadre de transparence accrue et de flexibilité dans l'adaptation diligente aux besoins des parties prenantes.

Le Sénégal doit particulièrement veiller à consolider les efforts déployés et les résultats acquis en matière de gouvernance selon les indicateurs comme la confiance du public envers les acteurs politiques et la capacité du pays à retenir les talents ; des indicateurs suivant lesquels le score du Sénégal n'atteint pas encore la moyenne.

D. RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Dans un monde marqué par une évolution technologique rapide et une mondialisation accrue, la recherche-développement et l'innovation technologique sont un ensemble de pratiques devenues essentielles pour la compétitivité des entreprises et des nations. Dans les pays développés, les avancées technologiques permettent de faire jouer le levier de la qualité dans les segments de marchés à pouvoir d'achat plus élevés, et de renforcer la compétitivité de ces pays. La valeur additionnelle intégrée dans les biens et services commande une prime à la qualité qui favorise un processus de transformation de la structure de l'économie en faveur des secteurs plus productifs.

La dynamique de recherche et développement

Le Sénégal investit de plus en plus dans la recherche et le développement (R&D). Cet investissement est perçu comme un levier essentiel pour stimuler l'innovation, diversifier l'économie et améliorer la compétitivité du pays à l'échelle internationale. La dynamique de recherche-développement est appréciée à l'aune de divers indicateurs dont le nombre de chercheurs en équivalent temps plein (ETP), qui permet d'apprécier la densité de chercheurs dans une population donnée, et de comparer l'effort de recherche entre différents pays, indépendamment de leur taille.

Considérant les données du Global Talent Competitiveness Index (GTCI), il apparaît que dans les pays de référence en matière de compétitivité, le nombre de chercheurs est très important et en augmentation, comparativement aux autres pays. A titre d'exemple, en Corée du Sud, le nombre de chercheurs est passé, par million d'habitants, de 7 514, 30 en 2020 à 8 713, 59 en 2023, présentant ainsi le plus grand score (100). Sur la période, la Norvège est passée de 6 477, 6 à 6 698, 84 chercheurs par million d'habitants. Au Sénégal, le nombre de chercheurs est resté plus ou moins constant, avec des valeurs en deçà de celle des pays cités. Le nombre de chercheurs par million d'habitants est passé de 549, 2 en 2020

à 564, 34 en 2023. Les performances du Sénégal sont toutefois bien au-dessus de celles de pays comme le Costa Rica et le Cap Vert, et sont assez proches de celles du Brésil.

En fonction du genre, au Sénégal, les proportions de chercheurs (proportion féminine du personnel de la recherche) sont passées de 29% environ en 2016 à 36% en 2022. Le pays est devant la Côte d'Ivoire qui tourne autour d'une moyenne de 17%, et les Emirats Arabes Unis qui tournent autour de 33%.

Le financement de la recherche et développement est également resté faible. En pourcentage du PIB, il apparaît que les pays de référence en matière de compétitivité comme la Corée du Sud, consacrent en moyenne environ 4,6% de leur PIB au financement de la R&D quand le Sénégal y consacre en moyenne environ 0,58% de son PIB.

Dans les pays pionniers en matière de financement de la R&D, les entreprises supportent la plus grande partie des dépenses en R&D. Par exemple, en Corée du Sud, le financement privé de la recherche développement est de 74, 83% du financement total. En Chine, cette proportion est de 74, 61%. Le Brésil et la Norvège se retrouvent respectivement avec des proportions de 44,26% et de 44,06%. Au Sénégal, le constat est la primauté des dépenses publiques en recherche développement sur les dépenses privées. En effet, les entreprises n'ont supporté que 2, 09% de ces dépenses, contre 85,44% pour l'Etat.

La production scientifique et technique

Permettant d'apprécier la dynamique de la recherche et développement, la production scientifique correspond au nombre d'articles scientifiques et d'ingénierie publiés dans plusieurs domaines comme les sciences physiques et chimiques, la terre et l'espace, les mathématiques, la médecine, la recherche biomédicale, l'ingénierie, la technologie, etc.

Dans le monde, les Etats-Unis sont en tête de la production scientifique entre 1996 et 2023 suivant les données de Scimago Journal & Country Rank. Ils sont suivis de la Chine qui est classée 2ème au monde, avec plus de 10 300 000 documents, plus de 10 180 000 documents citables avec plus de 15 millions de citations, soit 14,06 citations par document. Le Sénégal est classé 100ème, avec 15 981 documents, 14 836 documents citables et 254 003 citations.

Globalement, le Sénégal dispose d'un potentiel important en matière de recherche, notamment grâce à ses universités, plus globalement à son système national de recherche qui est l'affirmation de sa volonté politique de promotion du développement de la recherche. Toutefois, persistent encore des défis à relever dont :

- un financement encore faible et essentiellement supporté par l'Etat
- un déficit d'infrastructures et d'équipements de recherche
- un nombre de chercheurs encore faible
- un flux sortant des chercheurs ou encore une fuite des cerveaux vers l'étranger à cause de conditions meilleures dans ces pays
- une faible articulation entre le monde de la recherche et les entreprises et industries, ce qui explique en partie les faibles dépenses en recherche et développement des entreprises.

La dynamique d'innovation

L'Indice Mondial de l'Innovation (GII) est un classement annuel établi par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Cornell University et la Insead Business School. Il évalue la performance d'un pays en matière d'innovation. Globalement, le Sénégal a vu son score se dégrader entre 2019 et 2022, passant de 25,6 à 17,8 avant de remonter à 22,5 en 2023. Son rang s'est dégradé également entre 2019 et 2023. Ainsi, le Sénégal est loin derrière des pays comme la Corée du Sud, la Chine et la Norvège. Il devance toutefois la Côte d'Ivoire et le Togo.

La capacité d'innovation d'un pays est également appréciée à travers le nombre total de demandes de brevet. En Chine, le nombre total de demandes de brevet par année est passé d'un peu plus d'un million de demandes en 2015 à plus d'un million cinq cent mille demandes en 2022, soit plus de 50% d'accroissement en 7 ans. Le Sénégal est passé de 258 demandes en 2015 à 583 demandes en 2022. Il devance le Cap Vert et le Togo, et même la Côte d'Ivoire en 2022.

L'analyse du nombre de brevets, pour être plus pertinente, nécessite aussi l'analyse du type de demande de brevet. Généralement, deux types de demandes sont notés : la demande de brevet résident et la demande de brevet non-résident. En Chine, sur un total de 1 586 339 demandes en 2022, 1 464 605 sont des demandes de brevets résidents, soit environ 92,33% et seulement 121 734 sont des demandes de brevets non-résidents, soit environ 7,67%. Au Sénégal, 94,17% des demandes en 2022 concernaient les brevets non-résidents, contre seulement 5,83% qui concernaient des brevets résidents. Cette situation montre la faiblesse de la recherche et développement nationale, et montre que les demandes de brevet enregistrées dans le pays sont portées majoritairement par des étrangers.

S'agissant des exportations de haute technologie au Sénégal, de 2,81% en 2018, elles ont atteint 0,94% en 2019, puis à 0,74% en 2020. Cette baisse est sans doute expliquée par la crise sanitaire relative à la pandémie de la covid 19, même si une reprise est notée en 2021, avec une proportion de 1,88%, puis de 2,30% en 2022. Le Sénégal est derrière des pays comme la Chine et la République de Corée. Il est également derrière la Côte d'Ivoire, mais devant le Togo.

E. CAPITAL HUMAIN

Selon la définition de l'OCDE, le capital humain recouvre « l'ensemble des connaissances, qualifications, compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique. Il constitue un bien immatériel qui peut faire progresser ou soutenir la productivité, l'innovation et l'employabilité ». Un capital humain de qualité reste plus que jamais un défi pour le Sénégal et une priorité des plans de développement. L'accroissement rapide de la population et l'urgente nécessité de stimuler la productivité du travail, ainsi que la transformation structurelle de l'économie dans un angle plus compétitif imposent de développer davantage le capital humain pour répondre aux aspirations pressantes des populations en matière de bien-être.

L'indice de capital humain

L'indice de capital humain (ICH) détermine la contribution de la santé et de l'éducation à la productivité des individus et des pays. Selon la Banque Mondiale, il est estimé à 0,42 en 2020 pour le Sénégal et 0,38 pour la Côte d'Ivoire. Cette proportion est faible par rapport aux pays comparateurs tels que le Maroc (0,50), le Kenya (0,55), la Malaisie (0,59).

Bien que le niveau du Sénégal soit assez similaire à la moyenne des économies de la région d'Afrique subsaharienne, il est noté des écarts significatifs avec le groupe de pays à revenus intermédiaires, traduisant ainsi des défis dans la mise en place de services de développement du capital humain

Education

Au Sénégal, on note des progrès importants en matière de scolarisation et d'alphabétisation. En effet, en 2023, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est de 18,2% pour le préscolaire, 81,0% pour le primaire, 50,6% pour le moyen et 30,3% pour le secondaire, avec seulement 1 Sénégalais sur 10 de la tranche d'âge 15-59 ans ayant fait une formation professionnelle. Cependant, les performances notées sont inférieures à celle de la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne, malgré les dépenses élevées dans le secteur.

Des progrès encore insuffisants du TBS dans l'enseignement supérieur sont notés, avec seuls 3,36% qui sont enregistrés pour la tranche d'âge 18-23 ans entre 2015 et 2020, dans un contexte d'accroissement rapide de la population. Le nombre d'étudiants pour 100 000 reste en dessous de la norme de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui est de 2000 pour 100 000 habitants. A cela s'ajoute la faible diversification des offres qualifiantes permettant d'accéder au marché du travail.

En revanche, à qualité du système éducatif inchangé, les entreprises sénégalaises semblent disposer d'une marge encore non exploitée d'amélioration de leur utilisation productive des technologies accessibles. Malgré l'amélioration continue des indicateurs d'accès, le Sénégal ne forme pas encore assez de cadres moyens et supérieurs nécessaires à son développement, particulièrement pour l'employabilité.

Santé et nutrition

Un pays compétitif, de par son attractivité pour l'investissement direct et la productivité de sa main-d'œuvre, réalise au préalable de bonnes performances au niveau de la qualité de son système de santé. Celles-ci se traduisent, en général, par un faible taux de mortalité, un faible taux de mortalité infantile, de bonnes infrastructures sanitaires, un état nutritionnel satisfaisant pour les enfants, des accouchements assistés par du personnel qualifié, une espérance de vie saine relativement longue.

Ainsi, les performances du Sénégal dans le domaine de la santé se sont globalement améliorées à l'image de l'espérance de vie à la naissance, qui est de 68,01 ans en 2022 contre 70 ans pour la moyenne des pays à revenus intermédiaires et de 75 ans pour le Maroc. Cependant, ces efforts restent encore insuffisants au regard des résultats enregistrés dans les économies d'Afrique subsaharienne et à revenus intermédiaires. On note par exemple que le taux de mortalité infantile est très élevé au Sénégal et représente presque 3 fois celui des pays à revenus intermédiaires.

S'agissant des infrastructures sanitaires, le pays compte 40 établissements publics de santé de niveaux 1, 2 et 3 (dont 4 non-hospitaliers), 114 centres de santé, 1584 postes de santé et 2197 cases de santé. Toutefois, des efforts importants sont à déployer pour renforcer et mettre à niveau les équipements des hôpitaux et des postes de santé, en particulier, au niveau du transport d'urgence, de l'accès régulier à l'électricité et leur dotation en personnel.

F. FINANCEMENT

Le financement de l'économie à la fois reflète et influence les autres déterminants de la compétitivité, ainsi que les performances économiques et sociales. Le niveau de développement atteint par un pays est un indicateur structurel de la profondeur de son système financier.

Des résultats empiriques établissent que les institutions et les marchés financiers exercent une forte influence sur le développement économique, la réduction de la pauvreté et la stabilité économique. Quand les systèmes financiers contribuent à réduire les coûts de transaction, ils facilitent les échanges commerciaux et la spécialisation qui préparent au développement de l'innovation technologique.

A contrario, quand les systèmes financiers sont déficients dans leurs différentes missions, ils limitent la croissance économique, réduisent les opportunités économiques et remettent en cause la stabilité économique.

Situation de l'offre

Au Sénégal, le financement de l'économie est porté essentiellement par les crédits à l'économie, la mobilisation de l'épargne nationale, les IDE et les transferts des migrants. Les crédits à l'économie en pourcentage du PIB ont enregistré une croissance moyenne de 33,4% sur la période 2014-2023, comparativement au Maroc et aux BRICS qui enregistrent respectivement 83,15% et 87,75%.

L'offre de services financiers est assurée en 2023 par 562 institutions formelles en activité, dont 29 banques, 4 intermédiaires en opérations de banque (IOB), 297 Systèmes financiers décentralisés (SFD), 29 sociétés d'assurance, 3 émetteurs de monnaie électronique (EME) et la société La Poste. L'activité des émetteurs de monnaie électronique s'est développée à partir de 2010 comme services de proximité. L'enquête sur la situation de référence de l'inclusion financière de 2017 dénombre 17 130 points d'accès mis en place par les EME. De plus, 6 Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF- UMOA). Il s'agit de CGF Bourse, Impaxis Securities, ABCO Bourse, Invictus, Everest Finance, FGI. En plus des SGI, il existe aussi des Société de Gestion d'Actifs ou d'OPCVM (SGO).

Parallèlement, le ratio crédit au secteur privé sur PIB a annuellement progressé de 2013 à 2016, avant de baisser de 2017 à 2020 ; pour ensuite enregistrer une tendance haussière matérialisée par un léger redressement à partir de 2021 passant de 29,9 % à 31,1 % en 2023. Le Sénégal dépasse des pays comme la Côte d'Ivoire (22,5) et le Ghana (10), mais est largement en deçà des performances des pays comme la Corée du Sud (126,6), le Vietnam (125,9), le Maroc (87,7) et la Norvège (126,8).

Concernant la répartition des crédits en termes de maturité, on note globalement une large prédominance des crédits à court terme, suivi des crédits à moyen terme et enfin des crédits à long terme. Cependant, on observe une réorientation des termes de maturité matérialisée par une baisse progressive entre 2013 et 2023 des crédits à court terme passant de 67% à 49% au profit des crédits à moyen terme (passant de 25% à 38%) et long terme (passant de 8% à 13%).

Conceptuellement, les SFD se sont développés à partir des années 1970 comme instrument d'inclusion financière au bénéfice des populations moins nanties pour renforcer l'apport des banques et de la poste. Les SFD contribuent à la mobilisation de l'épargne financière et au financement des investissements. Le taux de financement de l'économie par les SFD est ressorti à 4,9% en 2023, avec un encours de crédit qui représente 12,3% du crédit à l'économie.

La masse monétaire s'est accrue de 21,6% entre 2021 et 2022, dans le même sillage d'une hausse des crédits à l'économie. Parallèlement, les risques au sein du système bancaire sont restés fragiles, voire se sont inscrits à la hausse au regard de l'évolution du stock de crédits en souffrance qui passe de 205,2 milliards FCFA en 2022 à 333,6 milliards FCFA en 2023 (soit une hausse de 62,6 %).

Par ailleurs, le ratio masse monétaire sur PIB est utilisé pour mesurer la liquidité de l'économie tout comme la profondeur du système financier. Il a plus que doublé au Sénégal entre 2000 et 2016 en passant de 22,6% à 48,2% pour s'établir à 52,2% en 2023. Elle dépasse les niveaux atteints en Côte d'Ivoire, au Kenya et en Costa Rica.

L'Etat participe à l'animation du marché financier régional à travers l'émission de titres publics. En effet, le Sénégal est de plus en plus présent sur ce segment, en témoigne l'encours des titres publics en pourcentage du total UEMOA qui passe de 7% en 2017 à 25 % en 2021. Ce faisant, l'Etat comble son déficit de ressources car la disponibilité de titres publics réputés sans risque est un besoin d'un marché financier complet. Toutefois, on observe son désengagement progressif du compartiment des bons du Trésor sur la période 2014-2018. Malgré tout, un regain d'intérêt semble s'observer à partir de 2019 pour les bons du Trésor.

Contraintes et défis

Du côté de l'offre de produits financiers, l'un des défis majeurs concerne la diversification effective des mécanismes de financement dans un contexte d'encouragement à la création de PME et à la formalisation accrue de l'économie. A cet égard, les autorités monétaires ont pris de nouvelles initiatives pour la promotion de l'affacturage, à la suite du crédit-bail.

• Le crédit-bail

Le crédit-bail est un produit financier qui peut contribuer à faciliter l'accès des entreprises au crédit à moyen terme et qui a fait l'objet d'une loi uniforme de l'UEMOA en 2017, suivie de nouvelles réformes pour sa promotion. Le marché du crédit-bail est passé de 5 milliards FCFA à 51 milliards FCFA entre 2009 et 2017. Pendant plusieurs décennies, son développement est resté contraint par un cadre juridique, comptable et fiscal jugé inadéquat.

• L'affacturage

Le Rapport de la Commission bancaire de l'UMOA a enregistré en 2023 un montant de 6512 millions FCFA contre 3412 millions FCFA en 2022 soit une hausse de près de 90,9 % à l'actif des bilans des banques comme opérations d'affacturage parmi les opérations avec la clientèle au Sénégal.

L'accroissement des services financiers, bancaires et d'assurance est l'un des facteurs clé ayant un impact positif sur le marché de l'affacturage. Un autre facteur important est le besoin croissant d'accès à des sources alternatives de financement des TPE et PME. Il faut également mentionner l'impact positif de l'utilisation croissante des plateformes numériques dans le financement des échanges, y compris le commerce transfrontalier.

• Fonds d'investissement, de capital-risque et de capital-investissement

Face aux défis en matière d'investissement en vue d'assurer leur transformation structurelle, les pays de l'UEMOA, à l'instar de beaucoup d'économies, ont un regain d'intérêt pour le développement du marché de capitaux, avec 27 fonds de capital-risque et de capital-investissement recensés dans la zone en 2019.

Opportunités

L'entrée du Sénégal dans la production pétrolière et gazière est pour le secteur bancaire et le système financier une source d'opportunités additionnelles qui commencent par l'impact favorable sur les entrées d'IDE et devraient se poursuivre à travers les opérations de production, de transport et de commercialisation du pétrole et du gaz, la matérialisation du contenu local, ainsi qu'à travers l'utilisation des nouveaux revenus tirés des ressources naturelles.

• Exploitation des réserves de pétrole et de gaz et utilisation des revenus

Les revenus du pétrole et du gaz représentent autant d'opportunités d'intermédiation financière avec un effet multiplicateur attendu en amont, de la part des opérations de production et de commercialisation et en aval, avec l'entrée en activité du fonds de stabilisation et du fonds intergénérationnel mis en place par la loi n°2022-09 du 19 avril 2022. Cette loi qui est relative à la répartition et à l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures affecte un maximum de 90% des recettes de référence au budget de l'Etat pour financer le développement et un minimum de 10% au fonds intergénérationnel. Le fonds de stabilisation, pour sa part, capitalise le surplus de recettes constaté entre les recettes effectives et les recettes de référence. Les revenus attendus de l'exploitation du pétrole et du gaz sont établis à 51,5 milliards FCFA en 2024 et projetés à 73,3 milliards FCFA en 2025 (DPEE/DGPPE).

• Transfert de fonds des migrants

La tendance haussière des transferts des migrants annonce de meilleures perspectives pour l'intermédiation financière. Les transferts reçus des Sénégalais de l'extérieur qui ont atteint 1 700,8 milliards de FCFA en 2022 (9,8% du PIB), sont projetés à 1 942,9 milliards FCFA en 2024. Par rapport aux autres pays de l'UEMOA sur la période 2011-2022, le Sénégal a reçu 46,8% des flux communautaires de transferts de fonds des migrants, suivi du Mali (21,2%), du Togo (9,6%) et du Burkina (8,1%).

Les transferts des Sénégalais de l'extérieur prennent d'année en année une place plus importante dans les rentrées de capitaux nécessaires à la couverture du déficit du compte courant de la balance des paiements. Leur montant annuel est plus élevé que celui des investissements directs étrangers, des autres engagements privés et des rentrées nettes de capitaux publics. Aussi, la réorientation de ces transferts vers des investissements productifs constitue-t-elle un enjeu de taille pour le financement de l'économie.

3. La revue des classements internationaux de compétitivité

L'Indice de compétitivité global (IGC) est un indice composite, créé par le Forum Economique Mondial (Davos). Il mesure les facteurs permettant aux économies d'atteindre une croissance économique soutenue qui leur permet d'assurer une prospérité à long terme. Il résulte d'une moyenne pondérée de 103 variables regroupées en 12 piliers (indicateurs macroéconomiques, infrastructures, qualité du système éducatif, situation sociale, intensité de la recherche et du développement...). L'indice a été enrichi de nouveaux paramètres tels que la « culture entrepreneuriale », la « pensée critique » ou encore la « méritocratie ».

Chaque indicateur, sur une échelle de 0 (moins bonne performance) à 100 (meilleure performance), indique la distance à laquelle se situe une économie par rapport à la situation idéale. Au plan mondial, le Sénégal est à la 114ème place sur 141 pays avec un score de 49,7 en 2019 (il perd une place par rapport à 2018). Les meilleurs scores du Sénégal sont obtenus dans les piliers de la stabilité macroéconomique (10ème avec IGC 4.0 = 70), la santé (112ème avec IGC 4.0 = 59), le dynamisme des affaires (99ème avec IGC 4.0 = 56), les institutions (72ème avec IGC 4.0 = 53) et le marché du travail (112ème avec IGC 4.0 = 53). Des scores en dessous de la moyenne sont notés dans les piliers relatifs à l'adoption des technologies, au développement des compétences, à la taille du marché et à la capacité d'innovation.

Sur le plan africain, le Sénégal est à la 14ème place. Au niveau de la CEDEAO sur les 10 pays pris en compte, le Sénégal est classé 3ème et au niveau de l'UEMOA sur les 5 pays pris en compte, il occupe la 1ère place.

Par ailleurs, selon l'Observatoire de la compétitivité durable (OCD), l'indice de compétitivité global du Sénégal enregistre en 2020 un score de 51 sur 100, avec un score de 53 pour l'attractivité nationale, 54 pour la compétitivité-prix, 48 pour la durabilité et la résistance aux vulnérabilités.

CONCLUSION PARTIELLE

L'analyse comparative de la compétitivité nationale met en exergue la persistance de défis tels que (i) l'accès aux facteurs de production qui commande des réformes pour en baisser les coûts et en renforcer la disponibilité ; (ii) le reprofilage de la structure du financement de l'économie, avec une part plus accrue des ressources internes et longues, des investissements privés domestiques et étrangers et des financements innovants ; (iii) le renforcement de l'efficacité des investissements publics et de la couverture en infrastructures de transport, énergétiques, éducatives et sanitaires.

CONCLUSION GENERALE

L'attractivité et la compétitivité demeurent des problématiques prégnantes, au regard du changement de paradigme intervenu dans la politique de développement du Sénégal. En effet, le pays a enregistré des progrès notoires dans les classements internationaux du climat des affaires et la dynamique d'attraction des IDE. Cependant, il reste confronté à des entraves majeures s'agissant de la compétitivité nationale.

Pour assurer les fondamentaux de la transformation systémique portée par les territoires, il importe pour l'Etat d'adopter une stratégie holistique et intégrée, afin d'asseoir durablement l'attractivité et la compétitivité du pays. Cette stratégie nationale, avec ses déclinaisons par pôle territoire, sera le socle fédérateur des interventions de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle permettra, à travers ses orientations stratégiques et actions prioritaires, d'impulser les réformes idoines pour relever les défis structurels :

- (i) de l'attractivité des territoires ;
- (ii) de l'orientation des investissements privés domestiques et étrangers vers les secteurs productifs et pourvoyeurs d'emplois ;
- (iii) de la construction d'un secteur industriel compétitif ;
- (iv) de la réduction du coût des facteurs de production ;
- (v) du financement de l'économie ;

- (vi) de l'efficacité de l'aménagement en infrastructures ;
- (vii) de la consolidation de la bonne gouvernance ;
- (viii) de l'harmonisation des dispositifs incitatifs de droit commun et dérogatoires (codes des impôts, des douanes, du travail, des investissements, cadre juridique des ZES...).



Cellule Attractivité et Compétitivité

Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération

Avenue Cardé x René Ndiaye, Dakar